



Séances du Conseil général des 11 et 18 décembre 2013

Budget 2014



TABLE DES MATIERES

PARTIE 1	3
A. MESSAGE 08-13 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF AU BUDGET 2014	3
B. MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL	37
Message 09-13	37
14.506.08 /14.661.00 Remplacement des vestiaires du local du feu	37
Message 10-13	39
24.503.19 / 943.503.01 Rénovation des bâtiments communaux et scolaires	39
Message 11-13	46
294.503.26 Rénovation partielle et rafraichissement intérieur du bâtiment Rte du Chevalier 8 (école enfantine)	46
Message 12-13	51
294.503.27 Réfection complète du plancher de la scène de la grande salle de Marly Cité (ch. des Epinettes)	51
Message 13-13	54
943.503.01 Rénovations diverses sur bâtiments communaux	54
Message 14-13	58
620.501.15 Modération de trafic	58
Message 15-13	61
620.501.20 Investigation historique du site pollué du Port	61
Message 16-13	63
620.501.45 Aménagement d'un trottoir et de cheminements piétonniers dans le PED Le Moraty	63
Message 17-13	68
620.501.70 Réfection de la chaussée de deux arrêts de bus	68
Message 18-13	70
620.501.75 Aménagement d'un trottoir depuis le carrefour de Montiver en direction de Bourguillon et d'une porte d'entrée du village	70
Message 19-13	76
620.501.90 Réfection des routes communales	76



Message 20-13		79
622.506.09	Remplacement du véhicule du type multilift « REFORM »	79
Message 21-13		81
70.501.42 – 70.661.11	Extension du réseau d'eau et de défense incendie du PED Moraty	81
Message 22-13		83
70.501.43 – 70.661.11	Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la route de Corbaroche	83
Message 23-13		85
70.509.00	Réalisation du plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)	85
Message 24-13		87
71.501.36	Remplacement d'un collecteur défectueux à la Route de Bourguillon	87
PARTIE 2		89
C. BUDGET DE FONCTIONNEMENT		89
D. TABLEAU DES CHARGES ET PRODUITS PAR NATURE		89
E. BUDGET DES INVESTISSEMENTS		89

Partie 1

A. MESSAGE 08-13 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF AU BUDGET 2014

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal vous soumet, en annexe, les budgets de fonctionnement et des investissements pour l'année 2014.

Budget de fonctionnement 2014

Total des produits	Fr.	38'499'495.-
Total des charges	Fr.	40'097'158.-
Excédent de charges (déficit)	Fr.	1'597'663.-

Budget des investissements 2014

Total des produits	Fr.	634'540.-
Total des charges	Fr.	15'409'005.-
Investissements nets	Fr.	14'774'465.-

1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement de l'exercice 2014 (*hors imputations internes*) affiche les prévisions suivantes :

	Comptes 2012	Budget 2013	Ecarts 2013-2014	Budget 2014
Total des produits	31'461'666.-	33'763'468.-	+ 1'024'157.-	34'787'625.-
Total des charges	31'353'823.-	33'930'134.-	+ 2'455'154.-	36'385'288.-
Excédent de charges (déficit)		166'666.-	+ 1'430'997.-	1'597'663.-
Excédent de produits (bénéfice)	107'843.-			

Sans tenir compte des imputations internes, nous constatons globalement une augmentation des charges de 7.2 % (+ Fr. 2'455'154.-) par rapport au budget de l'exercice précédent et un accroissement des recettes de 3 % (+ Fr. 1'024'157.-).

Le budget de fonctionnement de l'exercice 2014, qui vous est soumis, est en détérioration nette par rapport aux perspectives budgétaires de l'année 2013 de Fr. 1'430'997.- et de Fr. '705'506.- en regard des comptes annuels 2012.

Analyse des postes par nature

Nous vous présentons, ci-après, les principaux écarts, en regard du budget de l'exercice 2013.

a) LES CHARGES

Les charges de personnel (30) progressent de +1'345 kCHF entre les budgets 2013 et 2014. La principale cause étant l'intégration des traitements du personnel de la Crèche communale des Poucetofs (+ 698 kCHF) avec ses répercussions sur les charges salariales (*assurances sociales, caisse de pension et autres assurances-*

maladie et accidents). Le 74% de la variation des traitements permanents et auxiliaires est consécutif à cette intégration. Quelques 90 kCHF concerne les augmentations annuelles (paliers selon Règlement du personnel communal y compris directives particulières) et représente 10.6 % de la variation des traitements permanents. Le solde concerne les variations sur divers postes, aussi bien dans les traitements du personnel permanent qu'auxiliaire. De plus, une augmentation de 40 kCHF est enregistrée sur la rubrique des allocations familiales (020.301.10). Cependant, cette différence se retrouve en recettes par le compte 020.436.09 "Remboursement allocations familiales légales".

La rubrique (31) concernant les "**Biens, services et marchandises**" subit une augmentation générale de 349 kCHF en regard du budget 2013. Cet écart trouve ses explications dans les catégories suivantes :

➔ **310 Fournitures de bureau, imprimés** : l'intégration de la Crèche des Poucetofs, dans les comptes communaux, influence cette rubrique pour 12 kCHF (sur une augmentation totale de 19 kCHF).

➔ **312 Eau, énergie et combustibles** : la diminution de 15 kCHF concerne essentiellement le chapitre des bâtiments scolaires (- 30 kCHF) et celui des bâtiments communaux (+ 10 kCHF).

➔ **313 Autres fournitures et marchandises** : les nouveaux postes de la Crèche influencent cette rubrique pour + 35 kCHF ainsi que la nouvelle répartition des frais relatifs à l'animation socioculturelle (chapitre 353 "Animation socioculturelle") pour + 23 kCHF, ceci sur une progression générale de 64 kCHF.

➔ **314 Entretien des immeubles et routes** : l'accroissement total de ces charges (+ 36 kCHF) découle de ¹⁾ une augmentation de 31 kCHF au niveau de

l'entretien des routes et entretien hivernal des routes; ²⁾ de frais supplémentaires relatifs à l'entretien des ruisseaux et rivières (+12 kCHF) et ³⁾ d'une baisse sur les entretiens et réfections des installations sportives extérieures (- 8 kCHF).

➔ **315 Entretiens d'objets mobiliers et installations techniques** : la baisse de ce poste (-12 kCHF) est essentiellement due à une diminution des charges enregistrée sur la rubrique d'entretien des véhicules édilitaires (-10 kCHF).

➔ **316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation** : la progression des charges par rapport au budget 2013 se détaille comme suit : + 45 kCHF relatifs à aux frais liés à l'informatique (023.316.00 "Frais d'ordinateurs") ainsi que + 64 kCHF dus à la communalisation de la crèche des Poucetofs (loyers).

➔ **318 Prestations de services et primes d'assurances** : la variation de ces charges (+74 kCHF) touche tous les dicastères avec une baisse pour l'administration pour 10 kCHF (frais de ports, frais d'établissement de documents d'identités et assurances) et des augmentations constatés sur les autres chapitres dont principalement les écoles + 27 kCHF (frais de transports scolaires), l'ordre public (+12 kCHF), les transports et communications (+24 kCHF) et par les frais de fonctionnement du plan de mobilité ainsi que sur la gestion des déchets (+ 17 kCHF).

➔ **319 Impôts, taxes, cotisations, pertes sur débiteurs** : l'augmentation de 62 kCHF concerne en quasi-totalité la rubrique 90.319.00 "Pertes sur débiteurs". Ce poste a été largement sous-estimé lors des budgets précédents (B 2010 : 250 kCHF, C2010 : 267 kCHF / B 2011 : 250 kCHF, C 2011 : 422 kCHF, B 2012 : 250 kCHF, C 2012 : 457 kCHF et B 2013 : 250 kCHF). Il a été ainsi, en 2014, adapté quelque peu à la réalité des chiffres.

Les amortissements obligatoires (330) augmentent, par rapport aux prévisions budgétaires 2013, de 254 KCHF. Cette variation est notamment consécutive à des objets d'investissements qui seront terminés en 2013 et qui devront être – selon le principe habituel – amortis dès l'année 2014. **Les amortissements supplémentaires** diminuent, quant à eux, de 649 kCHF étant précisé qu'en 2013, des amortissements avaient dû être effectués afin de ne pas influencer le résultat par les prélèvements aux réserves (eau potable). Cette même variation se retrouve sous la rubrique (482 "Prélèvements sur autres réserves").

Les charges relatives aux remboursements et participations à des collectivités publiques (35) ou charges dites liées augmentent de 1.12% ou 160 kCHF. Les participations au Canton (**351**) progressent de 203 kCHF, celles-ci grevant essentiellement les postes relatifs à l'enseignement (+21 kCHF), la santé (+ 156 kCHF), et les affaires sociales (+14 kCHF).

Les participations aux autres communes et associations de communes (**352**) accusent une diminution globale de 43 kCHF, nettement influencées par une baisse au niveau du chapitre des affaires sociales pour 124 kCHF.

Les dépenses de la **rubrique 36 "Subventions accordées"** diminuent en globalité pour 178 kCHF : la contribution à la péréquation des ressources diminue de 68 kCHF, le subventionnement aux crèches (suite à la communalisation des Poucetofs) régresse de 396 kCHF, la participation au trafic régional progresse de 35 kCHF et les frais relatifs à l'aide sociale (bruts) augmentent de 260 kCHF.

Les **attributions aux réserves (38)** ont progressé par rapport à 2013 de 1'172 kCHF. L'essentiel concerne l'attribution à la réserve d'un montant de 1'200 kCHF mentionné plus en détail ci-après et relatif au Pré Zurthanen (appartements pour séniors).

b) LES PRODUITS

Les rentrées relatives aux impôts (40) régressent par rapport aux prévisions 2013 de 436 kCHF.

Des augmentations sont envisagées sur l'impôt sur la fortune (+ 90 kCHF), l'impôt à la source (+ 70 kCHF), les prestations en capital (+ 10 kCHF), la contribution immobilière (+ 160 kCHF) et l'impôt sur les gains en capital (+ 20 kCHF).

Cependant, des baisses significatives sont à déplorer tant sur l'impôt sur le revenu (- 275 kCHF) que sur les impôts sur le bénéfice (- 482 kCHF) et le capital des personnes morales (-29 kCHF).

Le poste concernant les "**revenus des biens**" (42) affiche une augmentation des recettes de 1'399 kCHF. Celle-ci concerne presque exclusivement les recettes relatives aux "loyers du domaine et des parchets et droits de superficie" et découlant du DDP du Pré Zurthanen à recevoir.

Une progression générale des recettes de la rubrique **43 "Contributions, émoluments, taxes et produits des ventes"** est enregistrée pour 683 kCHF. Cette variation découle de diverses mutations des rentrées possibles :

(1) diminution des contributions de remplacement des abris PC pour 30 kCHF,

- (2) une augmentation des taxes d'utilisation (434) pour 499 kCHF dont la principale source est l'intégration des revenus des contributions des parents aux frais de garde (Crèche) de 480 kCHF,
- (3) un accroissement des remboursements de tiers (436) pour 208 kCHF, justifié par une augmentation envisagée sur les remboursements d'aide sociale des privés (58.436.00) de 40 kCHF et le solde réparti sur divers postes dont notamment les retenues sociales et autres sur les traitements du personnel pour 160 kCHF.

Le poste relatif à la part à **des recettes sans affectation (44)** diminue de 133 kCHF. Il s'agit de la part de l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur. Cette diminution résulte du programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg avec à la clé une diminution de la rétrocession aux communes (baisse de 30% à 20% du taux de rétrocession).

Les remboursements et dédommagements de collectivités publiques (45) progressent de 93 kCHF, ceci essentiellement en ce qui concerne le poste relatif à la Crèche "Contributions de l'Etat pour prises en charge (544.451.00).

La rubrique **46 "Subventions acquises"** varie positivement de 44 kCHF.

Les prélèvements sur les réserves (48) diminuent fortement par rapport à l'exercice 2013 de 626 kCHF. Comme déjà mentionné au préalable, il s'agissait, en 2013 de prélèvements à la réserve d'eau potable, prélèvements qui n'auront pas lieu en 2014.

Les évolutions et écarts principaux, au budget 2013 ou aux comptes de l'année 2012, vous sont – bien évidemment – présentés en détail dans les pages qui suivent, relatives au compte de fonctionnement.

2. AUTRES CONSIDERATIONS IMPORTANTES

Nous nous devons d'apporter encore quelques précisions ayant leur importance sur le présent budget 2014.

1) La recette extraordinaire relative au droit de superficie du Pré Zurthanen a été enregistrée en 2014

Le montant – estimé à 1,4 million de francs et figurant sous la rubrique 942.423.00 "Loyers du domaine et des parchets et droits de superficie" - améliore le résultat. Il s'agit du montant estimé et attendu en règlement du droit de superficie (Pré Zurthanen) qui devrait être facturé et acquitté en une seule tranche. Sans cette recette attendue, le total des charges, hors imputations internes, s'élèverait à Fr. 35'185'288.- (total publié : Fr. 36'385'288.- ./ Fr. 1'200'000.- pour l'attribution à la réserve) et dépasserait les produits estimés à Fr. 33'387'625.- (Fr. 34'787'625.- ./ Fr. 1'400'000.-) de Fr. 1'797'663.- soit 5.38%.

2) Les effets dus aux décisions de l'Etat quant à la fiscalité (allègements fiscaux) se font nettement ressentir

La fiscalité communale est en régression. Comme le souligne les chiffres présentés ci-dessous sur les rendements fiscaux annuels de Marly, notre fiscalité subit de plein

Commentaires sur les écarts budgétaires

fouet toutes les modifications et allègements décidés et effectués par le Canton ces dernières années.

Nous noterons principalement que l'impôt sur le revenu de l'année 2011 (15 216 kCHF) est en dessous du rendement des années 2008, 2009 et 2010. Il est également en dessous des rentrées 2007 ajustées à un coefficient équivalent de 80% (15'240 kCHF). Les projections pour 2012 et 2013 ne sont guère encourageantes étant précisé que le rendement reste en dessous des années 2008 et 2009.

Tableau synthétique des évolutions fiscales et projections envisagées

Rendement communal	2007	2008	2009	2010	2011	Proj. 2012	Proj. 2013	Proj. 2014
	72.30%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%
Impôt sur le revenu								
en milliers de francs	13'774	15'708	15'901	15'380	15'216	15'421	15'580	16'126
△ en milliers de francs (de n-1)	-1'242	1'934	193	-521	-164	205	159	546
△ en % (de n-1)	-8.3%	14.0%	1.2%	-3.3%	-1.1%	1.3%	1.0%	3.5%
Impôt sur la fortune								
en milliers de francs	1'417	1'436	1'506	1'551	1'532	1'554	1'576	1'620
△ en milliers de francs (de n-1)	-97	19	70	45	-19	22	22	44
△ en % (de n-1)	-6.4%	1.4%	4.9%	3.0%	-1.2%	1.4%	1.4%	2.8%
Impôt sur le bénéfice								
en milliers de francs	878	963	1'135	1'464	1'099	1'121	1'142	1'148
△ en milliers de francs (de n-1)	-83	85	172	328	-364	21	21	5
△ en % (de n-1)	-8.6%	9.7%	17.9%	28.9%	-24.9%	1.9%	1.9%	0.5%
Impôt sur le capital								
en milliers de francs	306	356	412	418	377	394	394	411
△ en milliers de francs (de n-1)	0	50	56	5	-41	17	-	17
△ en % (de n-1)	0.1%	16.3%	15.7%	1.3%	-9.8%	4.5%	0.0%	4.3%
Impôts ordinaires totaux								
en milliers de francs	16'375	18'464	18'955	18'812	18'225	18'490	18'692	19'304
△ en milliers de francs (de n-1)	-1'422	2'089	491	-142	-588	265	202	612
△ en % (de n-1)	-8.0%	12.8%	2.7%	-0.7%	-3.1%	1.5%	1.1%	3.3%

Commentaires sur les écarts budgétaires

Sur la base des dernières statistiques fiscales connues et officielles, à savoir l'année 2011, nous pouvons d'ores et déjà établir **un constat alarmant**. En effet, pour **l'année fiscale 2011**, le budget prévoyait un total des recettes d'impôts *ordinaires* (revenu, fortune, bénéfice et capital) de 18'996 kCHF ➔ le montant effectif s'élèvera à 18'225 kCHF soit **une différence négative de 771 kCHF**. Pour **l'exercice fiscal 2012**, les prévisions pour l'établissement du budget étaient de l'ordre de 20'200 kCHF. Les dernières prévisions (sur la base de 2011) misent sur 18'490 kCHF d'où **un manque de 1'710 kCHF** ! En ce qui concerne la période **2013**, il faut s'attendre à **un écart négatif de 1'308 kCHF** (budget : 20'000 kCHF/ prévisions : 18'692 kCHF). Ces perspectives ne sont guère encourageantes pour l'avenir et nous devons en tenir impérativement compte dans nos évaluations et analyses.

3) Crèche communale des Poucetofs - reprise

Le budget 2014 intègre la reprise des charges et recettes de la Crèche des Poucetofs (Chapitre 544). Le total des charges budgétisées de 1'048'120 francs et les recettes envisagées de 650'440 francs laissent apparaître une participation nette communale à cette structure de 397'680 francs. En regard de la participation 2013 de la commune à la Crèche des Poucetofs (54.365.00) de 396'000 francs, 20'000 francs étant affectés à d'autres structures, l'écart effectif total s'élève à 1'680 francs, soit un effet quasi nul en regard du budget 2013.

	Budget 2013		Budget 2014		Ecart	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
544 Crèche communale les Poucetofs						
Charges et recettes totalisées	-	-	1'048'120	650'440	1'048'120	650'440
54.365.00 Subventions crèches	416'000		20'000		-396'000	-
Totaux	416'000	-	1'068'120	650'440	652'120	650'440
Résultats nets ou montant à charge de la commune		416'000		417'680		1'680

3. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Les investissements nets 2014 qui vous sont proposés s'élèvent à **Fr. 14'774'465.-** pour **un total des charges de Fr. 15'409'005.- et des produits attendus pour Fr. 634'540.-**. Les investissements nets déjà votés et en cours représentent un total de Fr. 12'866'555.-. Les messages 2014 totaux qui vous sont soumis représentent un total de charges de Fr. 2'915'750.-. La part relative à 2014 s'élève, quant à elle, à Fr. 2'165'750.-.

4. CONSIDERATIONS FINALES

Le Conseil communal a pris toute la mesure de la réalité inquiétante des chiffres du budget 2014. En effet, le déficit annoncé de 1'597'663 francs représente, sans imputations internes, un dépassement des produits par les charges de 4.59%. Sans la perspective des rentrées relatives au droit de superficie du Pré Zurthanen, ce dépassement s'élèverait à 5.38%, dépassement supérieur au taux de 5% nécessitant une augmentation du coefficient fiscal communal.

Dans ce contexte, sur la base de l'évolution actuelle des finances marlinoises et des projections 2014, le Conseil prend l'engagement ferme d'effectuer, dès janvier 2014, une analyse approfondie des dépenses et recettes du ménage communal.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration de la planification financière 2015-2019, qui sera soumise à la Commission financière et transmise au Conseil général lors de la séance des comptes de l'exercice 2013 (fin mai 2014), le Conseil communal a décidé de porter une attention toute particulière aux postes du compte de fonctionnement et

Commentaires sur les écarts budgétaires

des investissements, afin d'améliorer la situation à très court terme (Budget 2015) et à plus ou moins long terme (planification financière). Une vision claire des objectifs du Conseil communal et ses conséquences financières sera établie.

Il est utile de rappeler qu'en octobre 2010 déjà, le grand argentier d'alors avait signalé au Conseil général, après avoir analysé la planification des investissements, que le taux d'impôt devait être augmenté à 85 voire 95 %, ceci entre les années 2011 et 2013, en vue de se donner les moyens de rendre possible les adaptations nécessaires des infrastructures. Le coefficient fiscal a toutefois été maintenu à 80 %.

Par ailleurs, il semble évident que la détérioration des finances communales va toucher de nombreuses communes, ce qui est toutefois une maigre consolation pour Marly.

En conclusion, et au vu des éléments qui vous ont été présentés, le Conseil communal vous recommande d'approuver ce budget annuel 2014 tel qu'il vous est soumis.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Commentaires sur les écarts budgétaires

0 ADMINISTRATION GENERALE

011 CONSEIL COMMUNAL (EXECUTIF)

011.300.00 Traitements et jetons du Conseil communal

L'écart au budget 2013 (+ Fr. 220.-) n'est dû qu'à l'arrondi du montant budgétisé (Fr. 115'000.- au lieu de Fr. 114'780.-).

011.300.01 Frais de vacation du Conseil communal

Nous notons une augmentation des charges de ce poste pour Fr. 10'000.- par rapport au budget 2013. Cela concerne les frais relatifs aux délégations du Conseil à diverses manifestations ou représentations qui n'étaient pas prévues en 2013 mais figuraient déjà dans les comptes annuels 2012. Ces délégations sont décidées par le Conseil communal de cas en cas.

020.301.00 Traitements du personnel permanent

Par rapport au budget de l'année 2013, l'adaptation des traitements (paliers) représente 10.6 % (Fr. 90'350.-) du total de la variation de Fr. 848'860.-. Le 79 % de cet écart (Fr. 674'396.-) est consécutif à la communalisation de la crèche des Poucetofs, avec la reprise des traitements du personnel. Le solde, soit 10.4 % de la différence entre 2013 et 2014, correspond aux variations en termes de dotations nécessaires.

Le montant des traitements (permanent et auxiliaires) concernant la Crèche communale des Poucetofs (Fr. 698'395.-) figure sous rubrique 544.390.10 "Imputations internes des salaires". (➡ cf. commentaires sous rubrique 544 "Crèche communale les Poucetofs").

	<u>Personnel permanent</u>		Equival. Plein temps		Ecart équivalent plein temps
	2013	2014	2013	2014	
1 Secrétariat général	3	3	2.30	2.50	0.20
2 Réception, contrôle des habitants	4	4	3.00	3.00	-
3 Service sécurité (police, feu, protection civile)	4	4	3.50	3.50	-
4 Service des finances (impôts et comptabilité)	4	4	2.73	2.83	0.10
5 Service des écoles	3	3	2.10	2.10	-
6 Service social	8	8	6.80	6.80	-
7 Service technique	9	9	8.00	8.00	-
8 Conciergerie	4	4	4.00	4.00	-
9 Personnel enseignant (maître de sport)	1	1	1.00	1.00	-
10 Animation socioculturelle	6	6	2.85	2.85	-
11 Edilité	10	10	9.37	9.37	-
12 Bibliothèque	2	2	1.00	1.00	-
13 Accueil extrascolaire responsable + intervenante	3	4	1.65	2.15	0.50
14 Crèche	20	20	4.33	13.40	9.07
15 Conseil communal, fonction Syndic et conseiller	2	2	0.70	0.70	-
Total A	83	84	53.33	63.20	9.87
16 Apprentis	2	2	2.00	2.00	-
Total B	85	86	55.33	65.20	9.87

A titre informatif, nous transcrivons, *ci-contre*, les effectifs de personnes employées (personnel permanent) et la répartition en fonction des postes attribués aux différents services.

020.301.01 Traitements du personnel auxiliaire et temporaire

Ce poste varie de Fr. 91'210.- par rapport aux prévisions 2013. Il prend en considération l'augmentation de la dotation à l'accueil extrascolaire (AES) suite à la prise en charge par ce service des élèves de la 2^{ème} année d'école enfantine en 2013, ceci à raison de 2 auxiliaires supplémentaires (11% de l'augmentation totale), les auxiliaires de la crèche (26.5%) et les heures de ménage supplémentaires dues à

l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine (49%) ; le solde correspond aux variations en termes de dotations nécessaires dans les différents services.

020.301.10 Allocations familiales personnel permanent

Il s'agit des allocations cantonales versées par la Commune et remboursées par la Caisse de compensation du Canton de Fribourg sous rubrique 020.439.06 "Remboursement allocations familiales légales" (Fr. 129'720.- en 2014). Une progression de Fr. 39'720.- est enregistrée aussi bien en charges qu'en recettes

020.390. / 020.490.** Imputations internes (salaires, charges sociales)**

Pour rappel, avec l'accord de la Commission financière, il a été décidé – lors de l'établissement du budget 2012 - de ne plus transférer (par imputations) les salaires et charges sociales dans chaque dicastère, ceci afin d'éviter des répartitions ne correspondant à aucune réalité.

Aussi, ces charges restent dans leur globalité "imputées" sous la rubrique 020 "Personnel communal" sauf pour les chapitres 14- "Police du feu", 70- "Approvisionnement en eau", 71-"Protection des eaux", 72-"Ordures ménagères" ainsi que pour la rubrique 544 "Crèche communale les Poucetofs" (afin d'établir les frais effectifs découlant de ce chapitre). Pour les rubriques, financées par une contribution causale (*taxe non-pompier, taxe de consommation d'eau, taxe d'épuration et taxe sur les déchets*) et afin de satisfaire au mieux la transparence des coûts, nous procédons à l'imputation des salaires et charges sociales effectives c'est-à-dire en fonction des montants des traitements des personnes travaillant réellement pour ces secteurs.

021 Votations et élections

021.310.00 Imprimés et matériel

Ce poste tient compte des frais supplémentaires (au budget 2014) liés à la votation sur la fusion 2016 qui se déroulera le 18 mai 2014.

021.318.00 Frais de port

Comme le poste précédent, un montant supplémentaire est prévu en 2014. De base fixé à Fr. 11'000.- au vu du résultat effectif de l'année 2012, nous y ajoutons un montant de Fr. 2'000.- relatif à la votation sur la fusion 2016.

023 Administration générale

023.316.00 Frais d'ordinateur

Le budget courant représente quelque Fr. 130'000.- dont 50% environ sont affectés aux licences d'exploitation de la dizaine d'applications métiers et bureautiques et 45% concernent les serveurs hébergés au SITel. Une nouvelle dépense de Fr. 40'000.- est sollicitée pour assurer les frais liés à la gestion et coordination informatique (nouveau mandat externe). Cette dépense justifie l'écart au budget 2013 de Fr. 45'000.-.

Sur la base des recommandations d'un audit externe réalisé en 2013 à propos de l'organisation et des outils informatiques de l'administration, la Commission informatique a proposé l'engagement d'un coordinateur informatique qui doit être le contact principal pour la relation entre les fournisseurs d'applications, l'hébergeur des serveurs (actuellement CommuNet/ SITel), les responsables métiers, les utilisateurs, qui doit représenter les intérêts des utilisateurs et de la

Commentaires sur les écarts budgétaires

Commune, établir les standards des applications et de la sécurité , planifier les installations : nouvelles versions, nouvelles applications, remplacement du matériel, etc.

023.318.07 Frais d'établissement de documents d'identité

En diminution par rapport à 2013 (- Fr. 2'000.-) cette rubrique est ajustée à la réalité des frais de l'exercice 2012 de Fr. 7'807.-. Dans les mêmes proportions que pour 2012, les recettes découlant de l'établissement de documents d'identité sont diminuées par rapport à 2013 (- Fr. 3'000.-) sous rubrique 023.431.03 "Produits d'établissement de documents d'identité".

023.352.00 Participation à l'Agglomération – administration générale

La récapitulation des frais relatifs à l'Agglomération se présente comme ci-après. Le total des charges à répartir entre les communes- membres pour 2014 s'élève à 13,88 millions de francs contre 12,9 millions en 2013 (+8.5%).

		C 2012	B 2013	Ecart B2013-B2014		B 2014
PARTICIPATION A L'AGGLO				Francs	%	
023.352.00	Administration générale	101'472	98'630	-5'630	-5.7%	93'000
30.352.00	Promotion culturelle	174'632	194'460	+14'375	+7.4%	208'835
65.352.00	Mobilité	543'643	473'710	+48'600	+10.3%	522'310
79.352.00	Aménagement régional	25'162	30'070	+2'470	+8.2%	32'540
83.352.00	Promotion touristique	62'136	61'900	-650	-1.1%	61'250
84.352.00	Promotion économique	23'498	33'260	-2'700	-8.1%	30'560
99.352.01	Finances	-416	1'770	-10	-0.6%	1'760
Totaux		930'127	893'800	+56'455	+6.3%	950'255

1 ORDRE PUBLIC

10.318.00 Consultations juridiques, avis de droit

Ce poste est augmenté de Fr. 4'000.- par rapport à 2013 essentiellement suite à la prochaine mise en étude de variantes quant à l'assurance de prévoyance (LPP) de la Commune. [➡ + Fr. 1'495.- aux comptes 2012].

14 Police du feu

14.301.02 Soldes pour instructions [+ Fr. 8'000.- au budget 2013]

Depuis 2004, les tarifs des soldes des sapeurs-pompiers n'ont pas été modifiés. Le Conseil communal, sur proposition du service de la sécurité, a approuvé la nouvelle tarification des soldes pour l'année 2014. Les tarifs de facturation des interventions sont également adaptés. Il s'agit ainsi de mettre en adéquation les montants en regard des communes du Grand Fribourg.

14.309.01 Service de piquet [+ Fr. 3'560.- au budget 2013]

L'écart au budget trouve son explication dans le commentaire figurant à la rubrique ci-dessus.

14.311.00 Achat de matériel [- Fr. 2'000.- au budget 2013]

Les besoins en renouvellement de matériel sont moins importants que pour l'exercice 2013. De plus le matériel existant est suffisant, étant précisé sa performance. Le

budget 2014 peut ainsi être estimé à raison de Fr. 2'000.- en dessous des prévisions 2013.

14.315.01 Entretien et réparation des véhicules et engins

Des services pour trois véhicules (Toyota et tonne-pompe Iveco) sont retenus pour 2014. Ce poste est légèrement en régression par rapport à 2013 (- Fr. 500.-).

14.315.02 Entretien du matériel

Ce poste est en augmentation par rapport à 2013 de Fr. 2'000.-. Il englobe, pour l'exercice prochain : un contrôle périodique des bouteilles de protection respiratoire (PR) de Fr. 1'500.-, la peinture des bouteilles PR selon les normes en vigueur (Fr. 2'400.-), la révision annuelle appareils PR pour Fr. 2'340.-, la révision des pagers et radios (Fr. 1'040.-) ainsi que diverses fournitures (produits, piles, déchets etc) pour le solde de Fr. 2'720.-.

14.318.01 Frais de téléphone et du système d'alarme

En augmentation de Fr. 1'700.-, cette rubrique intègre les abonnements et concessions diverses pour les téléphones et le système d'alarme. Un montant de Fr. 2'240.- supplémentaire en 2014 est enregistré et concerne la participation aux frais d'installation du système d'alarme "eAlarm" (taxe unique). Cette dépense complémentaire justifie ainsi l'écart au budget 2013.

14.365.00 Subside à l'amicale des pompiers

Depuis 1999, le subside attribué et versé à l'amicale des pompiers s'élève à Fr. 800.- et n'a pas subi de modification. Une augmentation de cette participation communale à ce groupe est proposé (+ Fr. 400.-). Nous noterons que l'amicale participe notamment aux activités de la Commune (Marcheton, Bal du Petit nouvel An, autres événements), ceci pour le bien-être de nos citoyens.

14.380.00 Attribution au fonds de réserve

Le total des recettes du chapitre 14 "Police du feu" s'élève à Fr. 304'070.-. Etant précisé que les charges, de Fr. 317'720.-, dépassent ces dernières, il ne peut y avoir d'attribution à la réserve.

[➔ Écart aux prévisions 2013 : - Fr. 17'955.-]

15.314.00 Entretien du cantonnement militaire

Une grande partie des dépenses de ce poste est due à l'achat de papier hygiénique que consomment les résidents (*militaires et civils*) lors de leur séjour au STPA. Aussi, afin de réduire les coûts dans ce domaine, nous souhaitons opter pour le long terme et nous équipe, en lieu et place des traditionnels essuie-mains à papier, de quatre

nouveaux essuie-mains à air de nouvelle génération, économes et respectueux de l'environnement. Le montant de cette dépense unique se chiffre à Fr. 5'000.- pour 2014. Ce choix nous permettra, à l'avenir, de faire des économies annuelles de papier à hauteur de Fr. 800.-. A cette dépense, s'ajoute un montant de plus de Fr. 3'000.- pour le remplacement urgent de six batteries de douche. De plus, une dépense de Fr. 4'880.- est à prévoir dans le cadre de l'assainissement de l'abri à container qui présente des signes d'usures avancés ne répondant plus aux normes de sécurité.

15.318.00 Frais de téléphone et du système d'alarme

Un montant de Fr. 3'390.- concernant la maintenance du système d'alarme (contrat) est ajouté au budget 2014. Celui-ci n'avait pas été prévu sur 2013 mais figure en tant que charge dans l'exercice.

L'augmentation, constaté en regard du budget 2013 [+ Fr. 5'700.-], est principalement due à l'introduction d'une nouvelle charge liée aux frais de transmission d'alarme du nouveau système de détection incendie qui fut demandé et entièrement payé en 2011 par l'Armée suisse. A ce jour, seuls les frais de contrat de maintenance (Securiton) étaient à notre charge et payés par le compte 15.314.00 "Entretien du cantonnement militaire". Afin de procéder à la liaison définitive de cette transmission d'alarme, nous sommes dans l'obligation d'établir plusieurs contrats complémentaires auprès d'autres instances. Dorénavant, les coûts annuels liés à cette installation représenteront plus de Fr. 5'800.-.

Aussi, pour faire face à cette importante augmentation de charges, le Service de la sécurité a décidé de proposer au Conseil communal une nouvelle tarification des locations appliquée, non pas aux troupes militaires, car nous disposons d'une convention et celle-ci n'est pas négociable, mais aux civils dont les courts séjours ne

sont que très peu rentables (*exemple : les frais de mise en route sont identiques, que ce soit pour une courte ou longue occupation*).

15.423.00 Location du cantonnement militaire à la troupe

Sur la base des informations transmises, une augmentation des rentrées sur ce poste peut être envisagée pour 2014 (+ Fr. 5'000.-).

15.423.01 Location du cantonnement militaire à des tiers

Comme précisé ci-avant, les tarifs de locations à des tiers subissent une augmentation.

Toutefois, le budget 2014 reste identique aux prévisions 2013 étant donné que l'armée effectuera plus de cours en 2014 avec une diminution des possibilités de locations à des tiers.

16 Protection civile

Faisant suite à l'approbation et à la mise en place du nouveau plan directeur de la protection civile du canton de Fribourg (début 2013), la commune de Marly ne dispose plus de compagnie locale de protection civile.

De ce fait, les dépenses liées au traitement du Commandant (16.301.00) et aux frais des cours communaux (16.309.01) ne seront plus supportées dans les budgets à venir. Il en est de même en ce qui concerne les contributions de remplacement aux abris PC (16.430.00 et 16.380.00) qui seront dorénavant totalement perçues et gérées par le Canton.

16.309.02 Participation communale aux coûts de fonctionnement de la PCI

Cette participation annuelle est établie par le Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM). Pour l'année 2014, un coût total budgétisé de 555'000.- (Fr. 482'535.- en 2013) est à répartir entre les communes au prorata de la population légale. Le coût par habitant s'élève ainsi à Fr. 1,90 (Fr. 1,69/2013). Le montant à charge de Marly progresse ainsi de 13.7% par rapport aux prévisions 2013 mais est en diminution de 13% par rapport à l'effectif 2012.

17 Protection de la population (Charges: Fr. 45'640.- / Recettes: Fr. 1'335.-)

Cette hausse générale de tous les postes budgétaires en 2014 fait suite à la mise en place de l'état-major de l'organe communal de conduite en cas de catastrophe (ORCOC) pour l'année 2014. Cette augmentation des dépenses est due aux imputations des indemnités de fonction des six membres de l'Etat-major (EM) ORCOC (173.301.00), des frais de formations de l'EM et, étant donné que la majorité des membres de l'EM sont des employés communaux, de l'imputation des frais de traitements et des charges sociales (173.390.xx). Ces imputations sont nécessaires étant précisé qu'elles nous permettront de refacturer une partie de nos dépenses (173.452.00 "Participation des autres communes") aux communes de Pierrafortscha et Villarsel-sur-Marly comme stipulé dans la convention intercommunale en la matière.

2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

20.311.00 Achat de mobilier et machines

Moins de frais d'achats de mobilier et machines sont prévus en 2014 (- Fr. 2'000.-) par rapport à 2013. Les frais 2013 étaient consécutifs à l'ouverture de quatre classes enfantines.

20.351.00 Traitement du personnel enseignant, participations aux dépenses cantonales (écoles enfantines)

Il s'agit de la participation de la commune aux frais cantonaux de personnel des écoles enfantines. Nous noterons que ces prévisions cantonales tiennent compte du programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg.

La répartition s'établit comme suit :

	B 2013	B 2014	Ecart	
			Francs	%
Total des charges à répartir	41'908'790	47'144'240	+5'235'450	+12%
<i>A charge de l'état</i> 35%	14'668'077	16'500'484	+1'832'408	+12%
A charge des communes 65%	27'240'714	30'643'756	+3'403'043	+12%
Population légale Canton (année n ²)	284'668	291'395	+6'727	+2%
Population légale Marly (année n ²)	7'653	7'729	+76	+1%
Montant à charge Marly	732'338	812'799	+80'461	+11%
Montant retenu au budget de Marly	733'000	812'800	+79'800	+11%

20.366.00 Promenades scolaires

L'effectif des classes enfantines double avec la mise en œuvre de la 1^{ère} année d'école enfantine, le montant envisagé pour 2014 s'élève ainsi à Fr. 2'400.- contre Fr. 1'200.- en 2013.

21.310.00 Achat fournitures scolaires

L'introduction de différentes nouvelles méthodes (français, environnement, géographie, etc...), en général plus onéreuses que celles qu'elles remplacent, et les acquisitions de moyens d'enseignement supplémentaires dus à l'introduction de l'anglais en 6^{ème} année primaire, engendrent une augmentation du montant de cette rubrique pour Fr. 6'000.- par rapport à 2013, soit + 4,5%. Par rapport à 2012, l'écart est de Fr. 20'729.-.

21.315.01 Entretien du matériel d'éducation physique

Nous avons dû mettre l'accent ces dernières années sur l'entretien du gros matériel d'éducation physique (par exemple : tapis de réception, moutons, caissons de saut, trampolines, etc). Sauf mauvaise surprise, nous ne devrions pas avoir à absorber de dépenses pour ce genre de matériel en 2014, d'où une diminution de ce poste en comparaison au budget 2013 pour Fr. 6'500.-.

21.315.02 Entretien des véhicules scolaires / 21.318.00 Assurances des véhicules scolaires

21.319.00 Impôts des véhicules scolaires

Etant précisé que le cercle scolaire ne possède plus de bus scolaire, ces frais n'ont plus raison d'être en 2014.

21.316.00 Frais d'ordinateurs

L'évolution des charges (+ Fr. 9'900.- ou 42.1% par rapport à 2013) est due à la maintenance du parc informatique scolaire. Jusqu'à ce jour, cette maintenance se résumait à des interventions ponctuelles d'une entreprise professionnelle lors de problèmes d'instabilités de réseau ou de pannes concernant le hardware. Le développement actuel du parc informatique scolaire rend un suivi professionnel indispensable (coaching stratégique, service de helpdesk, téléassistance, documentation réseau, mise en service et contrôle du fonctionnement de l'ensemble du parc avant chaque début d'année scolaire). Un contrat de maintenance répondant à ces besoins va être conclu. Ceci a pour corollaire l'allègement substantiel du mandat des responsables informatiques (un enseignant par établissement scolaire), dont le rôle deviendra celui de répondants locaux pour l'entreprise, appelés à effectuer sous sa houlette certaines interventions ou tests dans le cas de levées de dérangements simples. Le mandat des responsables informatiques fera désormais l'objet d'un défraiement en lieu et place d'une décharge horaire. Nous noterons que les coûts relatifs au mandat de responsables informatiques sont imputés au compte 020.301.01 "Traitements du personnel auxiliaire".

21.318.01 Frais de transports scolaires

L'évolution importante de ce poste (+Fr. 27'450.- ou + 27.3% par rapport à 2013) est essentiellement consécutive aux éléments ci-après :

- déplacements des élèves à la piscine effectués par une entreprise professionnelle (écart au budget 2013 : + Fr. 6'500.-);
- une course quotidienne supplémentaire pour le transport des élèves de Pierrafortscha (4 au lieu de 3 ; écart au budget 2013 : + Fr. 5'000.-);
- organisation d'un transport d'élèves en raison du danger du trajet (écart budget 2013 : + Fr. 2'000.-);
- proposition de la commission scolaire d'une participation communale aux frais des sorties pédagogiques des classes, qui ne peuvent plus désormais recourir au bus scolaire (écart budget 2013 : + Fr. 15'000.-).

21.351.00 Traitement du personnel enseignant, participations aux dépenses cantonales (école primaire)

En comparaison du budget de l'exercice 2013, nous constatons une diminution des charges de Fr. 72'250.- ou -2,3%. Cette régression est de Fr. 43'431.- par rapport à 2012 (- 1.4 %). Nous noterons que les prévisions cantonales tiennent compte du programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg. Les budgets et la répartition Etat/Communes se présentent ainsi :

Commentaires sur les écarts budgétaires

	B 2013	B 2014	Ecart	
			Francs	%
Total des charges à répartir	181'789'173	180'082'920	-1'706'253	-1%
<i>A charge de l'état</i> 35%	63'626'211	63'029'022	-597'189	-1%
A charge des communes 65%	118'162'962	117'053'898	-1'109'064	-1%
Population légale Canton (année n ²)	284'668	291'395	+6'727	+2%
Population légale Marly (année n ²)	7'653	7'729	+76	+1%
Montant à charge Marly	3'176'687	3'104'753	-71'934	-2%
Montant retenu au budget de Marly	3'177'000	3'104'750	-72'250	-2%

21.352.00 Participation au Cycle d'Orientation

Sur la base des estimations établies par l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français le total des charges à répartir entre les communes pour l'exercice 2014 est estimé à Fr. 20'599'150.- contre Fr. 20'603'400.- en 2013. En diminution par rapport aux prévisions de l'exercice précédent de Fr. 26'960.- ou 1,2%, la participation de Marly est toutefois en augmentation en regard des comptes annuels 2012 : + Fr 101'315.-. Le montant à charge de Marly s'élève à Fr. 293.74 par habitant contre Fr. 300.18 par habitant pour 2013.

21.352.01 Participation à l'école libre publique

Avec la mise en œuvre de la 1^{ère} année d'école enfantine, ce cycle n'est plus facultatif mais englobé dans le cursus de la scolarité obligatoire. La Commune offrant la gratuité aux parents des élèves du primaire, celle-ci s'étend désormais aussi aux parents des élèves de classes enfantines. L'écart à 2013 s'élève ainsi à Fr. 7'000.- ou + 2,8% [+ Fr. 42'951.- par rapport au comptes 2012].

21.366.01 Patrouilleurs scolaires

L'augmentation de 25% par rapport à 2013 (+ Fr. 500.-) est due au fait que le transport des patrouilleurs lors de leur sortie annuelle ne peut plus être réalisé au

moyen du bus des écoles. Des frais supplémentaires sont ainsi constatés [+ Fr. 771.- aux comptes 2012].

21.452.01 Participations d'autres communes et du Canton

Nous notons une progression des recettes de ce poste à raison de Fr. 7'800.- [74.3%] par rapport au budget de l'exercice 2013. La scolarisation présumée d'un certain nombre d'élèves de l'extérieur en classe de développement à Marly, compte tenu des intégrations réalisées en 2011, 2012 et 2013, influence ce poste. En regard des comptes 2012, une diminution de ces recettes est constatée pour Fr. 3'078.-.

218.313.00 Frais de repas

Une nette augmentation de la fréquentation de la plage d'accueil des midis est envisagée pour 2014. Ainsi, ce poste est actualisé pour atteindre un montant de Fr. 94'500.- (+ Fr. 5'500.- ou + 6.2% par rapport à 2013).

218.433.00 Participation des parents

Ces recettes dépendent essentiellement des catégories de revenus des parents d'enfants fréquentant l'accueil extrascolaire. Il n'y a donc pas de corrélation à entrevoir avec l'augmentation des frais de repas (compte 218.313.00) susmentionnée. Ce poste est en baisse par rapport à 2013 mais en progression en comparaison de l'année 2012 (+ Fr. 24'707.- / 24.2%).

Commentaires sur les écarts budgétaires

22.351.00 Participation à l'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées/inadaptées

Le montant total des charges à répartir entre les communes augmente de Fr. 863'580.-, passant ainsi de 40.9 millions de francs à 41.77 millions entre 2013 et 2014, soit une progression envisagée de 2.1 %. Pour Marly, la participation accuse une augmentation par rapport au budget 2013 de Fr. 7'790.- ou 0.7%. Entre les comptes 2012 et le budget 2014, une augmentation de Fr. 53'195.- est enregistrée (5 %).

	B 2013	B 2014	Ecart	
			Francs	%
Total des charges à répartir	40'901'850	41'765'430	+863'580	+2.1%
A charge des communes 100%	40'901'850	41'765'430	+863'580	+2.1%
Population légale Canton (année n ²)	284'668	291'395	+6'727	+2.4%
Population légale Marly (année n ²)	7'653	7'729	+76	+1.0%
Montant à charge Marly	1'099'603	1'107'792	+8'189	+0.7%
Montant retenu au budget de Marly	1'100'000	1'107'790	+7'790	+0.7%

22.351.02 Mesures pédaogo-thérapeutiques dispensées par des tiers

Un écart de Fr. 3'110.- est noté entre le budget 2013 et celui de 2014. (- 5.2% %). La diminution enregistrée entre les comptes 2012 et le budget 2014 s'élève, quant à elle, à Fr. 5'212.-.

	B 2013	B 2014	Ecart	
			Francs	%
Total des charges à répartir	2'200'000	2'145'000	-55'000	-2.5%
A charge des communes 100%	2'200'000	2'145'000	-55'000	-2.5%
Population légale Canton (année n ²)	284'668	291'395	+6'727	+2.4%
Population légale Marly (année n ²)	7'653	7'729	+76	+1.0%
Montant à charge Marly	59'145	56'894	-2'250	-3.8%
Montant retenu au budget de Marly	60'000	56'890	-3'110	-5.2%

22.352.00 Examens et traitements psychologie

22.352.01 Examens et traitements logopédie

22.352.02 Examens et traitements psychologie psychomotricité

⇒ Un nouveau compte remplace les trois rubriques susmentionnées, il s'agit de :

22.352.03 Frais de psychologie, logopédie, psychomotricité

Flos Carmeli est une institution prestataire de services qui dessert une quinzaine de communes, dont la nôtre, en ce qui concerne les services auxiliaires scolaires (*logopédie, psychologie et psychomotricité*). A l'instar de ce que pratiquent les autres prestataires de ce type de services, par exemple l'IPC (Institut de pédagogie curative) ou le SIPLP (service intercommunal de psychologie, logopédie et psychomotricité), Flos Carmeli va dorénavant établir un budget d'Institution et procéder à une facturation globale et trimestrielle des coûts à charge des communes, respectivement des cercles scolaires concernés, sur la base des statistiques de prestations. Cette pratique facilite le travail administratif de l'Institution et en allège les coûts puisqu'il n'y aura plus de facturation individuelle détaillée pour les élèves suivis, à l'exception des cas SESAM (anciennement cas AI). Nous noterons qu'en adoptant cette pratique, Flos Carmeli ne fait que prendre des dispositions qui anticipent quelque peu un fonctionnement qui s'imposera de fait dès la mise en œuvre du concept cantonal sur l'enseignement spécialisé et du subventionnement forfaitaire des institutions spécialisées par le canton.

Au niveau communal, cela signifie que les frais des services auxiliaires scolaires des trois communes composant le cercle scolaire seront désormais intégrés à l'ensemble

des charges à répartir entre elles selon les dispositions de la convention intercommunale relative au cercle scolaire. Sur le plan comptable, cela se concrétise par l'adoption d'un seul compte de charges et d'un seul compte de subventionnement, au lieu de comptes distincts par type de thérapie.

Le total envisagé pour 2014 de Fr. 338'500.- représente une augmentation par rapport au budget 2013 de Fr. 26'600.- sur l'ensemble des trois postes (Fr. 338'500.- ./ Fr.40'800.- ./: Fr 138'500.- ./ Fr. 132'600.-). En 2012, les coûts totaux s'élevaient à Fr. 322'308.-. On constate ainsi une augmentation de 5% par rapport aux comptes 2012.

22.461.00 Subventions cantonales psychologie

22.461.00 Subventions cantonales logopédie

22.461.00 Subventions cantonales psychomotricité

⇒ Un nouveau compte remplace les trois rubriques susmentionnées :

22.461.03 Subventions cantonales psychologie, logopédie, psychomotricité

Les explications sont identiques à celles présentées pour les rubriques mentionnées ci-avant relatives aux frais. L'écart au budget 2013 total s'élève ainsi à - Fr. 150.- et est de + Fr. 3'037.- entre 2012 et le budget 2014.

23.351.00 Office cantonal de la formation professionnelle

Le Service de la formation professionnelle (SFP) a élaboré son budget sur la base de la statistique des contrats enregistrés à fin octobre 2013 pour l'année scolaire 2013-2014. Le montant, envisagé pour 2014, de la contribution de Marly est ainsi en augmentation de Fr. 9'150.- par rapport aux prévisions 2013 (+ 10.3%). Par rapport à l'exercice 2012, l'écart s'élève à Fr. 15'795.-.

290.300.00 Jetons et frais de la commission scolaire

La commission scolaire s'est dotée (en déjà 2012) d'une sous-commission informatique. Cette nouveauté influence le budget 2014 pour un montant estimé à Fr. 3'000.-. Nous noterons que les comptes 2012 étaient déjà en relation avec un total de Fr. 9'360.-.

290.318.01 Frais de téléphone

Un montant supplémentaire, par rapport à 2013, est enregistré (+ Fr. 1'000.-). Ce dernier concerne une ligne téléphonique supplémentaire pour le bâtiment de Chevalier 7.

294.312.01 Frais de chauffage

Le service technique a établi les prévisions budgétaires 2014 sur la base de la consommation pour l'année 2013 avec extrapolation. Le budget 2013 semblait trop élevé par rapport à la réalité.

294.423.00 Loyers des appartements

L'appartement ne sera loué que jusqu'à la fin du mois de mars 2014 (trois mois). Le montant des locations est ainsi en diminution de Fr. 6'300.- par rapport à 2013.

3 CULTURE, LOISIRS ET SPORTS

30.351.00 Participation aux dépenses du conservatoire

Les prévisions 2014 nous ont été remises par le Conservatoire de Fribourg. Les charges sont réparties par moitiés entre l'Etat et les communes. En 2013, les prévisions concernaient 1'005 unités individuelles à Fr. 173.88 et 300 unités collectives à Fr. 32.65. Le total inscrit au budget 2013 s'élevait à Fr. 184'550.-. Pour 2014, 1'105 unités individuelles à Fr. 172.74 (Fr. 190'873.-) et 176.86 unités collectives à Fr. 29.30 (Fr. 5'183.-) sont envisagées. Ainsi, le total à charge de la Commune s'élève à Fr. 196'055.- et est en progression de 6.2% en regard au budget 2013. L'écart aux dépenses effectives de l'année 2012 s'élève à Fr. 8'425.- représentant une progression de 4.5 %.

30.365.00 Subsidés ordinaires aux sociétés culturelles

Un montant supplémentaire de Fr. 6'000.- est noté dès 2014. Il concerne l'attribution d'un subside complémentaire à l'Ecole de Musique de la Gérinia. Ceci est notamment justifié par le fait que :

- il y a plus d'élèves qu'auparavant;
- le prix de l'heure des professeurs a augmenté ces dernières années;
- l'achat de nouveaux instruments a été nécessaire;
- Il n'y a pas eu d'ajustement depuis plus de 12 ans;
- et... si ces élèves devaient suivre les cours du conservatoire, les coûts seraient nettement plus importants.

30.365.02 Réception nouveaux citoyens, fête nationale

En 2014, la fête nationale sera célébrée à Marly. Un montant plus important que pour le budget 2013 est ainsi noté (+ Fr. 1'500.-). Il rejoint ainsi les mêmes frais qu'au budget 2012 ou les comptes 2012 (Fr. 8'835.-).

33.312.02 Chauffage vestiaires du centre sportif

Le montant de Fr. 16'000.- prévu au budget 2014 correspond aux charges effectives de chauffage pour 2012. Une adaptation est ainsi faite par rapport aux prévisions 2013 qui étaient, semble-t-il, insuffisantes avec Fr. 13'000.-.

34.314.01 Entretien et réfection des installations sportives extérieures

En 2013, l'installation d'une cage de protection pour le lancer du disque a été budgétisée pour Fr. 8'000.-. Cette dernière ne figure dès lors plus en 2014 d'où l'écart entre les deux budgets annuels. Les frais de ce poste reviennent ainsi au montant effectif de l'année 2012 (Fr. 49'723.-).

35 Autres loisirs, colonies de vacances

Quelques modifications ont été apportées sur certains comptes de cette rubrique.

En effet, afin d'améliorer la transparence des coûts et recettes de l'animation socioculturelle, des nouveaux comptes et/ou rubriques générales ont été créés en 2014. Ainsi, la répartition concernant Marly Sympa se trouve sous le chapitre **350 "Marly Sympa"**.

Les frais relatifs à la cabane des jeunes sont répertoriés sous les comptes **351 "Cabane des jeunes"**. Ceux-ci figurant, jusqu'à ce jour, sous différents postes tels que : 35.312.01 "Frais d'électricité de la cabane des jeunes", 35.312.02 "Eau de la cabane des jeunes", 35.314.00 "Entretien de la cabane des jeunes", 35.318.00 "Assurance des bâtiments" et 35.427.00 "Locations cabane des jeunes". Ainsi, pour les années futures, nous pourrions mieux cerner les frais et recettes inhérentes à cette rubrique puisque tous réunis sous un même chapitre.

Le compte 35.351.00 "Participation au véhicule de l'animation de jeunesse" est, dès 2014 détaillé sous différentes rubriques figurant dans la catégorie : **352 "Bus de l'animation socioculturelle"**.

Une nouvelle rubrique comptable : **353 "Animation socioculturelle"** est également créée par souci de transparence. Les différents frais et recettes étaient auparavant intégrées sous le compte 35.366.00 "Débours et frais de jeunesse" sans autres distinctions.

4 SANTE

41.351.00 Participation au subventionnement des soins spéciaux dans les établissements pour personnes âgées

L'augmentation notée entre les prévisions budgétaires 2013 et 2014 de Fr. 151'440.-, soit + 14 %, est due à l'accroissement du montant total des charges à répartir entre les communes, selon présentation détaillée ci-après. Les données communiquées par l'Etat tiennent compte des décisions du Grand Conseil relatives au programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg.

	B 2013	B 2014	Ecart	
			Francs	%
Total des charges à répartir	40'301'210	46'540'090	+6'238'880	+15.5%
A charge des communes 100%	40'301'210	46'540'090	+6'238'880	+15.5%
Population légale Canton (année n ²)	284'668	291'395	+6'727	+2.4%
Population légale Marly (année n ²)	7'653	7'729	+76	+1.0%
Montant à charge Marly	1'083'456	1'234'436	+150'980	+13.9%
Montant retenu au budget de Marly	1'083'000	1'234'440	+151'440	+14.0%

Le coût par habitant pour cette rubrique passe ainsi de 141.5727 francs en 2013 à 159.7148 en 2014, soit une progression de plus de Fr. 18.-/habitant ou +12.81%.

41.352.00 Participation au déficit du home médicalisé de la Sarine

Passant d'une prévision 2013 de Fr. 17'195.- à Fr. 9'420.- en 2014, ce poste accuse une régression des charges de Fr. 7'775.- ou – 45.2%. Les prévisions émanant de L'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) se basent sur un montant total à répartir entre les communes de Fr. 124'250.- en 2014 contre Fr. 223'790.- en 2013.

41.352.01 Participations aux frais financiers des homes de la Sarine

La répartition des frais financiers des homes du district prévoit, pour 2014, un montant total à charge de Marly de Fr. 652'940.- incluant Fr. 55'490.- pour le rattrapage des frais financiers déjà commentés lors de la présentation du budget 2013. La participation de Marly enregistre ainsi une augmentation de 2.2% par rapport aux prévisions 2013, soit un montant de Fr. 13'850.-. Les frais financiers globaux des EMS du district sont budgétés par l'ACSMS à raison de Fr. 7'388'340.-, représentant un montant de Fr. 23.11 par jour et par lit.

44.352.01 Participation aux indemnités forfaitaires

Une très légère baisse est enregistrée par rapport aux prévisions 2013 pour Fr. 2'685.- (1.3%) ainsi qu'en regard des comptes 2012 (Fr. 9'832.-).

44.352.02 Participation à la Fondation sarinoise pour l'aide et les soins à domicile

Une augmentation de 1.5% est notée par rapport au budget 2013. Elle représente un montant de Fr. 4'750.-. En regard des charges de l'exercice 2012, l'augmentation constatée s'élève à Fr. 64'127.- (+ 24%). Le total à répartir entre les communes de la Sarine s'élève à 4.37 millions de francs en 2014 contre 4.25 millions de francs en 2013.

45.363.00 Puériculture

Il s'agit d'une subvention unique réglée sur facturation de l'Office familial Fribourg. Cette subvention s'élève à Fr. 2.- par habitant. Elle devait être adaptée à Fr. 3.- par habitant déjà en 2013, mais cette augmentation est reportée à 2014, l'Office familial

n'ayant pas obtenu l'accord de l'ensemble des communes. Il attend le positionnement de l'ACSMS pour 2014. La proposition pour le budget 2014 est un maintien à Fr. 3.- par habitant (population légale en 31.12.2012 : 7'729 habitants), soit Fr. 23'190.-. Pour rappel, la situation du Service de puériculture est critique. Les coûts remboursés par les communes, même augmentés du subventionnement cantonal (Fr. 1.- par habitant) ne parviennent pas à couvrir les frais de fonctionnement. Entre les comptes 2012 et le budget 2014, nous constatons une augmentation des charges de Fr. 8'032.-.

5 AFFAIRES SOCIALES

50.351.01 Participations aux allocations familiales aux non-actifs

Les prévisions de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) pour 2014 tablent sur un montant total à répartir entre les communes de Fr. 1'290'000. (Fr. 1'315'310.- en 2013 et Fr. 889'200.- en 2012). Cela représente une diminution des charges de Fr. 25'310.-. Pour Marly, la différence s'élève à Fr. 1'185.- ou -3.3%.

54.365.00 Subventions crèches

Dans la version budgétaire qui est présentée, ne figure plus la crèche des Poucetofs, puisqu'elle est communalisée dès le 1^{er} septembre 2013. Les comptes figurant sous la rubrique 544 "Crèche communale les Poucetofs" sont donc, dès l'année 2014, intégrés au budget communal et le montant de la subvention communale à la crèche disparaît. La participation aux autres crèches que celle des Poucetofs s'élève à Fr. 20'000.- et reste inchangée par rapport aux prévisions 2013.

54.365.01 Subventions accueil familial de jour

Il s'agit du subventionnement de l'accueil familial de jour (versé sur la base de factures trimestrielles à l'Association d'accueil familial de jour de la Sarine). Suite à la nouvelle loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) et son règlement d'application, entrés en vigueur au 1^{er} octobre 2011, une nouvelle convention a été signée entre la Commune de Marly et l'Association d'accueil familial de jour de la Sarine. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et stipule notamment que :

- *pour l'accueil préscolaire, la Commune apporte un soutien financier qui couvre les coûts qui ne sont pas pris en charge par les parents, l'Etat et les employeurs.*

- *pour l'accueil extrascolaire (enfants de la première à la sixième année d'école primaire), la Commune apporte un soutien financier couvrant les coûts qui ne sont pas pris en charge par les parents.*

La mise en œuvre de cette nouvelle loi a également impliqué une adaptation des tarifs appliqués aux parents. Ils sont calculés de manière à ce que chaque famille bénéficie de la subvention de l'Etat-employeur et d'une subvention communale, indépendamment de son revenu. Ainsi, la participation communale a pratiquement doublé entre 2011 et 2012, passant de Fr. 44'643.- à Fr. 83'677.-. Et, à la fin du 2^{ème} semestre 2013, la participation communale s'élève déjà à Fr. 61'578.- (9 familles sur 43 ont des structures salariales faibles et représentent le 59% de la facture du 2^{ème} trimestre 2013, soit Fr. 20'555.- à charge de la commune sur un total de Fr. 34'277.-). Sur la base de ces éléments, le montant envisagé au budget 2014 a été adapté et s'élève à Fr. 122'000.-, soit avec un écart de Fr. 34'000.- au budget 2013 (+ 38.6%).

544 Crèche communale les Poucetofs

La communalisation de la Crèche des Poucetofs a été réalisée au 1^{er} septembre 2013.

Les frais relatifs à cette entité, dorénavant communale, sont détaillés sous cette rubrique spécifique. Le total des charges budgétisées s'élève à Fr. 1'048'120.- (y compris les charges salariales) et les recettes à Fr. 650'440.-. Le solde à charge de la commune se monte dès lors à Fr. 397'680.-. En comparaison de la participation envisagée pour 2013 à la Crèche des Poucetofs (cf. compte 54.365.00 "Subventions crèches : Fr. 396'000.-), l'écart final n'est que de Fr. 1'680.-.

Commentaires sur les écarts budgétaires

55.351.00 Participation aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées/inadaptées

Le tableau synthétique suivant précise les écarts sur les montants prévus par le Service de la Prévoyance sociale (SPS) pour 2014.

	B 2013	B 2014	Ecart	
			Francs	%
Total des charges à répartir	65'986'880	67'160'500	+1'173'620	+1.8%
A charge des communes 100%	65'986'880	67'160'500	+1'173'620	+1.8%
Population légale Canton (année n ⁻²)	284'668	291'395	+6'727	+2.4%
Population légale Marly (année n ⁻²)	7'653	7'729	+76	+1.0%
Montant à charge Marly	1'773'988	1'781'374	+7'386	+0.4%
Montant retenu au budget de Marly	1'774'000	1'781'370	+7'370	+0.4%

55.351.03 Aide aux victimes d'infractions

La participation communale à cette charge (répartie à raison de 45% Etat et 55% communes) double entre 2013 et 2014, le montant total à répartir entre les communes passant de 220'000 francs prévus en 2013 à 497'750 francs en 2014. Pour notre commune, il s'agit d'une progression de Fr. 7'300.- ou + 123.7%.

58.352.00 Frais d'aide sociale, correctif de district

Notre participation (négative) a été établie par le Service de l'action sociale (SASoc). Le montant figurant sous cette rubrique correspond à une rétrocession prévue de Fr. 281'700.-. Il concerne la participation de la Commune aux dépenses d'aide sociale des autres communes du district de la Sarine, ceci après déduction des remboursements personnels et de la part de l'Etat (qui passe de 25% en 2013 à 40% en 2014). Le budget 2014 a été établi sur la base des communications du Canton. Nous notons ainsi une amélioration prévisible de Fr. 123'700.- par rapport au budget 2013 et de Fr. 69'658.- en regard de l'exercice 2012.

58.365.02 Programme interservices travail social communautaire (PITSC)

La commune de Marly a mis sur pied, à la fin 2012, le PITSC impliquant plusieurs Services communaux, dont le Service social et le Service d'animation socioculturelle. Grâce à ce programme innovateur, notre commune a une nouvelle force de travail, des améliorateurs d'environnement, qui permet à des personnes en recherche d'emploi de se réinsérer dans le monde professionnel et social, soit au sein de la commune, soit en lien avec des commerces et entreprises locales, mais aussi de montrer que l'insertion est possible, même pour des personnes présentant de grandes difficultés au départ. Le PITSC a également pour objectif de favoriser la création du lien professionnel et social des participants. Il contribue à leur revalorisation, crée des projets innovateurs et améliore ainsi la vie marlinoise, par un accompagnement individualisé, une prise en charge quotidienne dans un processus d'insertion passant par des activités qualifiantes et valorisantes. Une coordinatrice, engagée à 50%, gère ce programme dès novembre 2012. Afin de pérenniser ce programme, un montant de Fr. 200'000.- est prévu au budget 2014, identique à 2013.

58.366.03 Frais d'aide sociale (bruts)

Cette rubrique affiche un accroissement des charges de Fr. 396'117.- par rapport aux comptes 2012 (Fr. 260'000.- par rapport au budget 2013). Ce compte doit être mis en relation avec les comptes de remboursements 58.436.00 et 58.452.00 afin de déterminer la charge effective pour la commune. Il comprend l'aide matérielle conventionnelle, l'aide octroyée durant les mesures d'insertion sociales, les avances sur des droits à des assurances sociales, les salaires, etc. Le budget 2014 est fixé en tenant compte des chiffres effectifs de l'année 2013 avec une extrapolation pour l'exercice 2014 et une légère progression.

58.436.00 Remboursement d'aide sociale des privés

Ce compte concerne les traitements des bénéficiaires de l'aide sociale, les indemnités de chômage, les ressources provenant des assurances sociales (allocations familiales, rentes, rétroactifs AI/PC, indemnités journalières maladie ou accident), les pensions alimentaires, les bourses d'études ainsi que le remboursement d'aide sociale des personnes revenues à meilleures fortunes. En 2013, nous avons assisté à une augmentation de ces rentrées (rétroactifs AI/PC importants, dont un rétroactif AI s'élevant à plus de Fr. 220'000.-), d'où une augmentation des recettes envisagées pour 2014 par rapport aux comptes 2012 (Fr. 65'642.-). En regard du budget 2013, une augmentation des recettes de Fr. 40'000.- est notée (+5.9%).

Afin de se faire une idée plus précise de l'évolution de l'aide sociale nette au cours de ces dernières années, nous reproduisons le tableau suivant :

Années	Dépenses brutes (58.366.03)	% de l'année précédente	Remboursement des privés (58.436.00)	Remboursement Canton et autres districts (58.452.00)	Dépenses nettes sans (correctif de district)	% de l'année précédente
2008	2'027		-745	-733	549	
2009	2'062	1.7%	-745	-692	625	13.8%
2010	2'199	6.6%	-735	-748	716	14.6%
2011	2'138	-2.8%	-775	-723	640	-10.6%
2012	2'303	7.7%	-654	-693	956	49.4%
B 2013	2'440	5.9%	-680	-720	1'040	8.8%
B 2014	2'700	10.7%	-720	-720	1'260	21.2%

6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

620.314.00 Entretien des routes, trottoirs, chemins et places de parc

Nous notons une régression des charges envisagées de ce poste à raison de Fr. 11'000.- par rapport au budget 2013. Les entretiens du giratoire de la Route des Ecoles et le trottoir de la Route des Préalpes ont été budgétisés en 2013 pour 20'000.-. Ils ne figurent donc plus au budget 2014. Un élagage des bords de routes pour Fr. 9'000.- est envisagé en 2014.

620.314.01 Entretien hivernal des routes

Le montant figurant en 2014 a été adapté aux dépenses réelles des hivers 2012-2013. Auparavant (avant 2012), ce poste était inclus dans la rubrique 620.314.00 "Entretien des routes, trottoirs, chemins et places de parc".

620.435.00 Facturation à des tiers

L'entretien hivernal des routes privées, réalisé par l'édilité, est refacturé sous cette rubrique. En 2013, ce poste contenait également les produits des ventes de vignettes de parcage. Ces recettes sont enregistrées, en 2014, directement dans le compte 65.435.00 "Ventes vignettes parking" pour un montant estimé à Fr. 13'500.- (correspondant à l'écart entre les budgets 2013 et 2014 de la facturation à des tiers).

622.315.00 Entretien et réparations des véhicules

Ce poste inclut l'entretien courant du parc des véhicules. La diminution des charges constatée entre les budgets 2013 et 2014 (Fr. 10'000.-) concerne une baisse de Fr. 6'000.- relative à l'entretien des véhicules, étant précisé que les achats des nouveaux véhicules de ces dernières années permettent de réduire les charges d'entretien, ainsi que Fr 4'000.- pour l'achat d'une lame à neige prévue en 2013.

65.318.00 Frais de fonctionnement plan de mobilité

Dans le cadre du plan de mobilité d'entreprise (commune), des frais pour Fr. 23'500.- sont envisagés en 2014 à titre de divers achats et/ou participations. Ce montant correspond à la réserve qui est constituée (➔ cf. rubrique "plan mobilité" ci-après).

65.365.00 Participation au trafic régional

Les prévisions budgétaires nous sont transmises par le Service de la mobilité (SMo) de l'Etat de Fribourg. Pour 2014, ce montant tien compte de la mesure structurelle et d'économie prévue par le Conseil d'Etat qui consiste à porter à 45% (au lieu de 40%), la part des communes aux indemnités d'exploitation octroyées par le Canton au titre de trafic régional. Pour notre commune une progression de 5.8% par rapport aux prévisions annuelles 2013 est constatée (+ 27.2% par rapport aux comptes 2012).

	2008	2009	2010	2011	2012	B 2013	B 2014
65.365.00 Participation au trafic régional (kCHF)	458	485	488	496	507	610	645
Variations annuelles %	97.4%	5.9%	0.6%	1.6%	2.2%	20.3%	5.7%

Plan mobilité

Rubriques comptables : 65.318.00 / 65.390.50/ 65.427.00/ 65.435.00/ 65.490.50 et 99.382.01 / 99.482.01

Dans le cadre du plan communal de mobilité, il a été décidé de constituer une réserve alimentée par les recettes figurant dans les postes : 65.427.00 "Recettes P+R Corbaroche" de Fr. 14'000.- (/. compte 65.316.00 "Rétrocession P+R Corbaroche à l'Agglo" pour Fr. 4'000.-) et 65.435.00 "Ventes vignettes Parking" de Fr. 13'500.-. Ainsi, une attribution à la réserve "plan de mobilité" de Fr. 23'500.- est réalité sous la rubrique 99.382.01 "Attributions à réserve plan de mobilité". Cette réserve servira à couvrir les frais de fonctionnement (65.318.00) du plan de mobilité. Dès lors, le prélèvement à la réserve est effectué par le poste 99.482.01 "Prélèvement sur réserve

plan de mobilité". Les attributions et prélèvements à cette réserve doivent s'effectuer par le chapitre 99 Postes non-ventilables. Afin de faire ressortir clairement les résultats sur la rubrique 65 "Trafic régional", nous utilisons les postes comptables "imputations internes" aussi bien pour les attributions que les prélèvements à ladite réserve.

65.436.00 Ventes cartes journalières CFF

Afin d'éviter la réalisation d'une perte sur ce service, offert à la population, et suites aux constantes augmentations des tarifs par les CFF, le Conseil communal a décidé de porter le prix de vente des cartes journalières à Fr. 38.- TTC dès le 1^{er} janvier 2014. Le montant estimé au budget 2014 tient compte de cette modification d'où une légère augmentation des recettes prévues de Fr. 9'860.- en regard du budget 2013. Un résultat légèrement bénéficiaire est ainsi constaté sur cette rubrique (65.362.02 "Achats cartes journalières"/. 65.435.00 "Ventes cartes journalières"). Un écart de Fr. 20.- était constaté au budget 2013 et celui-ci s'élevait à Fr. 616.- aux comptes annuels 2012.

7 PROTECTION / AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT

70.352.00 Contribution au Consortium des eaux du Grand Fribourg

Les charges d'exploitation du Consortium des eaux du Grand Fribourg diminuent. Ainsi, notre participation envisagée (litres/min. souscrits) est moindre pour 2014, ceci en regard du budget 2013 [- Fr. 2'000.- ou 13.3%]. Cette diminution est aussi constatée par rapport aux comptes 2012.

70.380.00 Attribution au fonds de réserve du service des eaux

Les charges totales du chapitre 70 "Approvisionnement en eau" prévisibles pour l'exercice 2014 s'élèvent à Fr. 452'330.-. Les recettes envisagées, de Fr. 547'000.-, étant supérieures aux charges, la différence de Fr. 94'670.- est portée en augmentation du fonds de réserve de ce service par l'intermédiaire de ce compte.

71.435.00 Vente d'eau

L'estimation budgétaire 2014 a été effectuée sur la base de la consommation effective à fin août 2013 extrapolée sur l'année. On constate une baisse (- Fr. 10'000.-) envisagée en regard des prévisions 2013 mais une légère augmentation par rapport aux chiffres des comptes 2012 (+ Fr. 8'947.-).

71.352.00 Participation aux frais d'exploitation de la Step (commune)

71.352.01 Participation aux frais financiers de la Step (commune)

71.352.10 Participation aux frais d'exploitation de la Step (zone l'Ancienne-Papeterie)

71.352.11 Participation aux frais financiers de la Step (zone l'Ancienne-Papeterie)

Les budgets de ces postes ont été déterminés par l'Association "Gérine-Nesslerer" (AIGN). On note une diminution des charges de Fr. 23'000.- sur le poste 71.352.00

par rapport à 2013. Par contre, le poste 71.352.01 "Participation aux frais financiers de la STEP (commune)" subit une augmentation de Fr. 13'000.- en regard des prévisions 2013. Les montants de la participation pour la zone de l'Ancienne-Papeterie sont refacturés et se retrouvent ainsi en recettes sous les rubriques 71.434.01 "Taxe exploitation (zone de l'Ancienne-Papeterie)" pour Fr. 87'000 et 71.434.12 "Remboursements frais financiers (zone de l'Ancienne-Papeterie)" pour Fr. 63'000.-.

71.380.00 Attribution au fonds de réserve de la protection des eaux

Le total des recettes du chapitre 71 "Protection des eaux" est de Fr. 1'619'390.-. Les charges relatives s'élevant à Fr. 1'074'835.-, le solde bénéficiaire de Fr. 544'555.- est attribué à la réserve sur la protection des eaux.

71.434.10 Taxe de base (privés)

Le budget 2013 relatif à la facturation de cette taxe de base avait été fixé à Fr. 770'000.-. Les chiffres de l'exercice 2013 font état d'un montant facturé de 777'600.- donc très légèrement en dessus des prévisions effectuées (+ Fr. 7'600.-). Les estimations 2014 ont été réalisées sur cette base pour atteindre Fr. 778'000.-.

71.434.11 Taxe de base (zone ancienne papeterie)

Le montant facturé en 2013 s'élève à Fr. 36'389.-. Ce montant est retenu pour la période 2014.

72 ORDURES MENAGERES

Le taux de couverture de ce chapitre est envisagé à 74.4%. Les charges totales s'élèvent à Fr. 961'690.- et sont couvertes par des recettes envisagées à Fr. 715'500.-

	B 2014	B 2013	C 2012	C 2011	C 2010
Charges	961'690	906'440	950'901	930'949	897'641
Produits	715'500	703'500	715'308	770'054	688'521
Résultats	-246'190	-202'940	-235'593	-160'895	-209'120
Taux de couverture	74.4%	77.6%	75.2%	82.7%	76.7%

72.310.00 Frais d'imprimés et matériel

Le stock de vignettes (containers) a été renouvelé en 2013. Il figurait au budget 2013 pour un montant de Fr. 4'000.-, représentant l'écart entre les deux budgets 2013 et 2014.

72.318.00 Frais de transport des ordures

Un montant d'environ Fr. 30'000.-, relatif à une ristourne sur le verre trié, figurait dans cette rubrique jusqu'en 2013. Il réduisait ainsi ce poste budgétaire. Cependant, ne concernant effectivement pas les frais de transports, il est transféré sur les frais d'incinération et de décharge (compte 72.318.01).

72.318.01 Frais d'incinération et de décharge

Une augmentation des dépenses de Fr. 15'000.- est envisagée pour 2014 ainsi qu'une diminution faisant suite au transfert de la ristourne sur le verre précitée (- Fr. 30'000.-). Ce poste diminue de 5.7% par rapport à 2013 et est en augmentation de Fr. 5'300.- en regard des comptes de l'exercice 2012.

72.434.01 Taxe au sac à ordures (SACCO)

Le budget 2014 a été établi en fonction de la réalité des recettes de l'année 2012 étant précisé que ces rentrées sont consécutives aux ventes effectives des sacs à ordures. On notera ainsi une amélioration envisagée de 5.4% ou Fr. 14'000.- par rapport au budget 2013.

72.436.01 Remboursements frais de contrôles et traitements des containers à compost

Il s'agit d'un nouveau compte qui avait été créé en 2011 et qui enregistre les remboursements des frais de contrôles et de traitements des containers compost non conformes. Il concerne les frais supplémentaires engendrés par les containers à compost non conformes qui sont refacturés aux utilisateurs. Suite à l'introduction de ces contrôles, nous constatons clairement une diminution des containers non conformes sur le territoire de Marly, ce qui explique la réduction des rentrées pour 2014 de Fr. 5'000.-.

740 CIMETIERE

Les frais de fonctionnement de ce chapitre sont ceux attribuables exclusivement à la commune de Marly.

740.352.00 Participation communale à cercle d'inhumation

Cette rubrique concerne la participation annuelle de la commune de Marly aux frais d'exploitation du Cercle d'inhumation sur la base de la répartition du résultat d'exploitation du Cercle d'inhumation (*entre les communes-membres*). Pour l'exercice 2014, la participation marloise au Cercle est estimée à Fr. 18'643.- contre Fr. 5'728.- au budget précédent.

741 CERCLE D'INHUMATION

Les charges et produits de ce chapitre concernent toutes les communes-membres du Cercle d'inhumation.

La participation des communes membres s'élève à Fr. 19'205.-. La commune de Marly participant pour Fr. 18'643.-, comme déjà précisé ci-avant, le remboursement par les autres communes du Cercle représente ainsi Fr. 562.-. Les charges totales s'élèvent à Fr. 34'285.- et les recettes prévues à Fr. 15'080.-.

75.314.00 Entretien des ruisseaux et rivières

Il est prévu, en 2014, de réaliser un seuil au ruisseau du Copy, ceci pour un montant devisé à Fr. 12'200.-. Une subvention est attendue pour Fr. 6'200.- pour ces travaux et figure sous le compte 75.461.00 "Subventions".

79.318.00 Frais de bornage et cadastre

La mise à jour du cadastre pour Fr. 15'000.- est envisagée en 2014. Il concerne notamment le verbal des natures manquantes. Un montant identique sera prévu en 2015. Ainsi, ce poste est constitué des consultations Intercapi (Fr. 2'300.-), de verbaux techniques pour 4'000.- et du montant relatif à la mise à jour du cadastre précité de Fr. 15'000.-.

79.318.01 Plan d'aménagement local

Aucun montant relatif à l'adaptation du PAL n'est envisagé pour 2014 d'où une diminution des charges relatives à cette rubrique par rapport à 2013 de Fr. 8'000.-.

79.318.04 Concept de stationnement et modération de trafic

Un comptage de trafic au Chemin des Epinettes (après la mise en zone 30) est prévu au budget 2014. Les frais y relatif devraient s'élever à Fr. 1'800.-.

79.351.00 Participation au plan de gestion de la Petite Sarine (2012-2023)

La commune participe au financement des travaux sur la base du plan de gestion de la Petite Sarine, ceci sur la période 2012-2023 pour un montant annuel de Fr. 6'500.-.

8 ECONOMIE

83.365.02 Promotion touristique locale

Ce poste concernait, en 2013, les charges envisagées dans le cadre du départ d'une étape du Tour de Romandie depuis Marly, étape qui s'est déroulée en avril 2013. Un montant de Fr. 30'000.- avait été inscrit au budget 2013. Pour 2014, un montant de Fr. 4'000.- est envisagé pour la promotion (visibilité) et la communication, d'une part dans le cadre du Tour de Romandie – qui passera plusieurs fois sur notre territoire – et ainsi que pour la promotion d'autres événements.

9 FINANCES ET IMPOTS

90.318.01 Part aux frais de perception de l'impôt sur les véhicules

➔ cf. rubrique 90.441.00 "Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur".

90.319.00 Pertes sur débiteurs impôts

En regard des charges effectives 2012 (Fr. 457'027.-) et 2011 (Fr. 422'385.-), le montant du budget 2014 est augmenté pour atteindre Fr. 300'000.- (+ Fr. 50'000.-). Ce poste enregistre principalement les attributions aux provisions pour pertes sur débiteurs impôts et sur la contribution immobilière. Nous noterons encore que la commission financière, lors de la remise des comptes 2012, avait relevé qu'un montant suffisant devait être prévu lors de l'établissement des budgets.

Fiscalité

Les recettes relatives aux impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice et capital des personnes morales ont été fixées sur la base des estimations cantonales émises par le Service cantonal des contributions (SCC), ceci en fonction des dernières statistiques connues, à savoir celles de l'année 2011. Les prévisions pour l'exercice 2014 s'établissent comme suit, ceci tant au niveau cantonal qu'au niveau de Marly :

Canton			
Années fiscales		<u>Impôt sur le revenu</u> (en millions CHF)	Variations annuelles
Statistiques fiscales	2008	637	4.77 %
Statistiques fiscales	2009	641	0.63 %
Statistiques fiscales	2010	650	1.40 %
Statistiques fiscales	2011	669	2.92 %
Projections pour	2012	678	1.35 %
Projections pour	2013	685	1.03 %
Projections pour	2014	709	3.50 %

Canton			
Années fiscales		<u>Impôt sur la fortune</u> (en millions CHF)	Variations annuelles
Statistiques fiscales	2008	67	-5.63 %
Statistiques fiscales	2009	70	4.48 %
Statistiques fiscales	2010	73	4.28 %
Statistiques fiscales	2011	70	- 4.10 %
Projections pour	2012	71	1.43 %
Projections pour	2013	72	1.41 %
Projections pour	2014	74	2.78 %

Notons encore que le nombre de contribuables (personnes physiques) a progressé de 2.04 %, passant de 4'018 (2010) à 4'100 en 2011.

90.400.00 Impôt sur le revenu des personnes physiques

Le montant qui a été retenu au budget de l'exercice 2014 s'élève à Fr. 16'125'000.-, soit en régression par rapport au budget 2013 de 1.7%. Une croissance de 5.97 %, sur la base de la statistique effective 2011, est envisagée pour ce poste. Le rendement communal de l'impôt sur le revenu 2011 est de Fr. 15'216'350.-, la croissance envisagée entre les années 2011 et 2014 s'élève dès lors à + Fr. 908'650.- pour atteindre Fr. 16'125'000.-. Par rapport au montant retenu au budget 2013, de Fr. 16'400'000.-, nous assistons à une diminution de ces rentrées de Fr. 275'000.-. On relèvera, qu'entre les années fiscales 2010 et 2011, une nouvelle régression du rendement communal de l'impôt sur le revenu a eu lieu pour Fr. 163'850.- ou 1 %.

90.400.01 Impôt sur la fortune des personnes physiques

Le Service cantonal des contributions a retenu, pour l'impôt sur la fortune de l'année 2014, une progression de 5.6 % par rapport aux effectifs 2011. Sur la base des chiffres 2011, pondérés de ce potentiel de 5.6 %, le montant à porter au budget 2014 s'élève à Fr. 1'620'000.-. Il représente une augmentation, par rapport à 2013, de Fr. 90'000.-. Entre les années 2010 et 2011, le rendement de cet impôt est passé de Fr. 1'550'950.- à Fr. 1'532'100.- soit une diminution enregistrée de Fr. 18'850.- effective ou 1.2%.

90.400.01 Impôt à la source

Le montant porté au budget 2014 a été estimé sur la base des dernières rentrées effectives connues, soit pour l'année 2012. Celui-ci s'élève à quelques Fr. 610'000.- d'où un montant retenu au budget de Fr. 610'000.-.

90.401.00 Impôt sur le bénéfice des personnes morales

Etabli sur les mêmes bases que pour les impôts des personnes physiques (effectifs 2011 avec potentiel de croissance proposé par le SCC), ce poste présente une régression par rapport au budget 2013 qui s'élève à Fr. 482'000.-. En 2010, le rendement communal se chiffrait à Fr. 1'463'700.- pour un total de Fr. 1'099'480.- en 2011. Nous notons ainsi une péjoration de la situation entre ces deux années de Fr. 364'220.- soit - 24.9% ! Le nombre de contribuables a progressé de 3.4% (2010 → 319; 2011 → 330).

90.401.01 Impôt sur la fortune des personnes morales

Le montant retenu au budget 2014 s'élève à Fr. 411'000.-. Nous notons une détérioration par rapport au budget de l'année 2013 de Fr. 29'000.-. Une diminution de 9.8 % est constatée entre les années 2010 et 2011 représentant un montant de Fr. 40'900.-.

90.402.00 Contribution immobilière

Les recettes envisagées pour l'année 2014 s'élèvent à Fr. 3'160'000.-, affichant ainsi une progression de Fr. 160'000.- par rapport à 2013. Le montant retenu au budget a été déterminé sur la base de l'évolution moyenne annuelle des années 2010 à 2013, soit +2% par année, ainsi que sur la base des informations du SCC qui précisent que *" les communes peuvent prendre en compte une augmentation des recettes fiscales liées à la contribution immobilière, conséquence de l'augmentation des valeurs fiscales des immeubles non agricoles, ceci suite au programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg. Cette augmentation est estimée en moyenne à 2.5% des valeurs fiscales des immeubles non agricoles"*.

90.441.00 Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur

Les mesures structurelles de l'Etat de Fribourg prévoient, dès 2014, d'une part de majorer de 10% l'imposition des véhicules à moteur et, d'autre part, de baisser de 30% à 20 % le taux de rétrocession aux communes.

Sur cette base, le budget 2014 retenu est en diminution par rapport aux recettes 2013 envisagées de Fr. 133'100.-. Ce budget tient compte d'une diminution de 22% entre les comptes 2012 et le budget 2014. La participation des communes aux frais de perception des impôts sur les véhicules (90.318.01) varie ainsi dans une proportion identique.

930 PEREQUATION FINANCIERE

Sous ce chapitre figurent la **contribution à la péréquation des ressources** (930.362.00) ainsi que **l'attribution (à recevoir) de la péréquation des besoins** (930.462.01). Ces postes découlent de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) du 16 novembre 2009, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

Nous synthétisons, ci-après, l'évolution de la péréquation financière intercommunale pour Marly.

	2012	2013	2014
IPF (indice du potentiel fiscal)	102.13	101.65	100.56
Total à répartir entre les communes	25'136'786	25'231'583	25'635'584
ISB (indice synthétique des besoins)	100.43	100.40	100.73
Total à répartir entre les communes	12'568'393	12'615'792	12'817'792

930	PEREQUATION FINANCIERE			
930.362.00	CONTRIBUTION A LA PEREQUATION DES RESSOURCES	133'188	104'126	35'835
930.462.01	ATTRIBUTION DE LA PEREQUATION DES BESOINS	-311'850	-310'168	- 315'550
Effet net pour la commune (+ charges/ - recettes)		-178'662	-206'042	-279'715

❖ Vous pouvez obtenir de plus amples informations relatives à la péréquation financière intercommunale sur le site internet du Service des communes (Scom) à l'adresse: http://www.fr.ch/scom/fr/pub/scom_perequation.htm.

940.321.01 Intérêts des dettes à moyen et long terme

A la fin de l'année 2012, les emprunts figuraient pour un total de 25.80 millions de francs (24,767 millions de francs à fin 2011). Le taux d'intérêt moyen actuel est de 2.43% (2.57 % à fin 2012, 2.84 % à fin 2011, 2.87 % à fin 2010). Les intérêts calculés sous ce poste intègrent les intérêts en cours (sur la dette actuelle) ainsi que les intérêts prévisibles des emprunts à réaliser en 2014 pour les investissements projetés et présentés dans les messages.

940.330.00 Amortissements obligatoires

Une augmentation des amortissements obligatoires est constatée pour Fr. 253'815.- en regard du budget 2013. Par rapport aux comptes annuels 2012, il s'agit d'une progression de 274'617.-. Cette progression est consécutive au fait qu'un bon nombre d'investissements déjà votés et en cours seront terminés en 2013 avec pour conséquence le début des amortissements l'année suivante, à savoir 2014. Le contrôle de l'endettement à fin 2012, établi par le Service des communes (SCom), fait état de Fr. 1'260'527.- d'amortissements à inscrire aux comptes 2013 avec une limite de crédits autorisés de 20,519 millions de francs. Le crédit disponible s'élève quant à lui à 1.841 millions de francs.

942.423.00 Loyers du domaine et des parchets et droit de superficie

Le montant prévu en 2014 de Fr. 1'487'000.- est constitué d'une part, des droits de superficie et locations annuelles courantes (Fr. 87'000.-) et, d'autre part, du montant relatif au droit de superficie concernant le Pré Zurthanan (construction d'appartements pour seniors) qui devrait être réglé en une seule fois. Le montant attendu a été estimé à Fr. 1'400'000.- (3'500 m² x Fr. 400.-). ➔ cf. également poste : 99.382.00 "Attributions à réserve".

99.332.00 Amortissements supplémentaires

Au budget de l'exercice 2013, un amortissement supplémentaire a été inscrit afin de ne pas influencer le résultat du compte de fonctionnement suite au montant prélevé sur la réserve d'eau potable (cf. 99.482.00 "Prélèvement sur les réserves"). En 2014, aucun amortissement supplémentaire n'étant envisagé, l'écart au budget 2013 s'élève donc à Fr. 649'100.-.

99.451.01 Recette extraordinaire (2^{ème} année école enfantine) sans affectation

Ce poste intègre, pour 2014, la 6^{ème} et dernière tranche qui sera attribuée aux communes selon l'ordonnance du 26 mai 2009 en vue de l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine. Pour Marly, la participation du Canton pour 2013 est estimée à Fr. 252'080.-, ceci sauf très importante variation de la population ou des naissances.

99.382.00 Attributions à réserves

Ce poste concerne l'attribution de Fr. 1'200'000.- à une réserve d'une partie du montant estimé de Fr. 1'400'000.- concernant la recette relative au droit de superficie (Pré Zurthanen, appartements pour seniors) (cf. également compte 942.423.00). Cette réserve n'est pas spécifiquement attribuée mais concernera en principe des travaux ou investissements en relation avec les bâtiments.

A titre d'information, nous reproduisons, ci-dessous, l'évolution des impôts ordinaires (*Impôts sur le revenu, la fortune, le bénéfice et le capital*) pour les années 2007 à 2014. Les années 2007 à 2011 représentent les statistiques fiscales annuelles officielles établies par le Service cantonal des contributions. Elles correspondent aux montants réellement facturés. Pour les années **2012 à 2014***, nous avons utilisé la dernière statistique fiscale transmise par le SCC, à savoir celle de l'année fiscale 2011, émise à la fin septembre 2013, avec les potentiels de progressions retenus.

Rendements cantonaux (En milliers de francs)

2007 2008 2009 2010 2011 2012* 2013* 2014*

Impôt sur le revenu /Marly	19'051	19'635	19'877	19'225	19'020	19'276	19'475	20'158
<i>Evolution annuelle (% de n-1)</i>	1.5%	3.1%	1.2%	-3.3%	-1.1%	1.3%	1.0%	3.5%
Impôt sur le revenu /Total cantonal	608'386	637'215	640'873	650'030	669'076	678'000	685'000	709'000
<i>Part de Marly dans total cantonal</i>	3.13%	3.08%	3.10%	2.96%	2.84%	2.84%	2.84%	2.84%

Impôt sur la fortune / Marly	1'960	1'795	1'882	1'939	1'915	1'942	1'970	2'025
<i>Evolution annuelle (% de n-1)</i>	3.5%	-8.4%	4.9%	3.0%	-1.2%	1.4%	1.4%	2.8%
Impôt sur la fortune / Total cantonal	71'158	37'346	70'190	72'850	70'338	71'000	72'000	74'000
<i>Part de Marly dans total cantonal</i>	2.75%	4.81%	2.68%	2.66%	2.72%	2.74%	2.74%	2.74%

TOTAUX : personnes physiques	21'010	21'430	21'759	21'164	20'936	21'219	21'445	22'182
-------------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Rendements cantonaux (En milliers de francs)

2007 2008 2009 2010 2011 2012* 2013* 2014*

Impôt sur le bénéfice /Marly	1'215	1'204	1'419	1'830	1'374	1'401	1'428	1'434
<i>Evolution annuelle (% de n-1)</i>	1.1%	-0.9%	17.9%	28.9%	-24.9%	1.9%	1.9%	0.5%
Impôt sur le bénéfice /Total cantonal	92'233	95'028	111'458	98'643	101'259	105'000	107'000	107'500
<i>Part de Marly dans total cantonal</i>	1.32%	1.27%	1.27%	1.85%	1.36%	1.33%	1.33%	1.33%

Impôt sur le capital / Marly	424	445	515	522	471	492	492	514
<i>Evolution annuelle (% de n-1)</i>	10.8%	5.1%	15.7%	1.3%	-9.8%	4.5%	0.0%	4.3%
Impôt sur le capital / Total cantonal	19'834	20'759	22'211	22'776	21'663	23'000	23'000	24'000
<i>Part de Marly dans total cantonal</i>	2.14%	2.14%	2.32%	2.29%	2.17%	2.14%	2.14%	2.14%

TOTAUX : personnes morales	1'638	1'649	1'934	2'352	1'845	1'893	1'920	1'948
-----------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Total général impôts ordinaires	22'648	23'079	23'693	23'516	22'781	23'112	23'365	24'130
--	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Rendements communaux (En milliers de francs)

2007 2008 2009 2010 2011 2012* 2013* 2014*

72.30%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%
13'774	15'708	15'901	15'380	15'216	15'421	15'580	16'125
-8.3%	14.0%	1.2%	-3.3%	-1.1%	1.3%	1.0%	3.5%

1'417	1'436	1'506	1'551	1'532	1'554	1'576	1'620
-6.4%	1.4%	4.9%	3.0%	-1.2%	1.4%	1.4%	2.8%

15'190	17'144	17'407	16'931	16'748	16'975	17'156	17'746
--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Rendements communaux (En milliers de francs)

2007 2008 2009 2010 2011 2012* 2013* 2014*

72.30%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%
878	963	1'135	1'464	1'099	1'121	1'142	1'148
-8.6%	9.7%	17.9%	28.9%	-24.9%	1.9%	1.9%	0.5%

306	356	412	418	377	394	394	411
0.1%	16.3%	15.7%	1.3%	-9.8%	4.5%	0.0%	4.3%

1'184	1'319	1'547	1'881	1'476	1'515	1'536	1'558
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

16'375	18'464	18'955	18'812	18'225	18'490	18'692	19'304
--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

B. MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

Message 09-13

14.506.08 /14.661.00 Remplacement des vestiaires du local du feu

1. INTRODUCTION

Confronté au manque évident de place qu'offre son local du feu, le Corps des sapeurs-pompiers de Marly (CSP) s'est vu recommander, à deux reprises, lors de précédentes inspections de l'organe de contrôle des sapeurs-pompiers (ECAB - inspectariat du feu), d'assainir ses vestiaires, afin que ses actuels 55 membres disposent d'armoires adaptées à leurs équipements et à la sécurité de leurs affaires personnelles. De plus, pour des raisons de santé publique, il lui a été fortement conseillé d'ériger une paroi de cloisonnement entre les vestiaires et le parc à véhicule adjacent, dans le même local, pour éviter ainsi aux sapeurs-pompiers d'inhaler les gaz d'échappement (particules fines de diesel) émis lors de la mise en marche des véhicules d'intervention. Cette séparation devrait également préserver du froid lors de l'ouverture des portes de garage en hiver.

2. CONTENU

Aussi, au vu de ce qui précède, l'état major du CSP propose d'acquérir 60 vestiaires adaptés à l'équipement personnel auprès d'une société spécialisée en la matière. Ces armoires en tôle d'acier zingué de couleur rouge (RAL 3000) disposent du compartimentage nécessaire à l'équipement de base du sapeur-pompier et sont munies de casiers à clé pour les effets personnels. Concernant le compartimentage

du local, l'état major prévoit la réalisation d'une paroi de séparation composée d'une structure « tout en bois » comprenant un châssis, des panneaux doublés et une porte coulissante sur rail. Cette réalisation nécessitera le démontage et le réaménagement des armoires de rangement ainsi que le déplacement de l'aérotherme existant. Ces travaux seraient confiés à des entreprises de la région spécialisées en la matière et les finitions, tels que peinture, rhabillage des sols et petits travaux de maçonnerie, seraient effectués par des membres du CSP.

Suivant cet avis, le Conseil communal propose donc de réaliser les travaux suivants :

Achat de 60 armoires vestiaires	Fr. 17'000.—
Travaux de menuiserie – pose d'une paroi de séparation avec porte	Fr. 7'725.—
Déplacement de l'aérotherme avec raccordement électrique	Fr. 2'225.—
Fournitures diverses (rhabillage des sols et murs, peintures, ..)	Fr. 2'800.—
Coût total TVA incluse	Fr. 29'750.—
<i>./. subventions ECAB attendues de 23.5%</i>	Fr. 6'840.—

3. FINANCEMENT

3.1. Plan de Financement

Coût du projet

Coût brut total estimé		+	29'750.00
Subventions attendues :	ECAB	-	6'840.00

Montant net à charge de la commune		=	22'910.00
---	--	---	------------------

Couverture de la dépense

Emprunt		+	22'910.00
---------	--	---	-----------

Montant net de la dépense		=	22'910.00
----------------------------------	--	---	------------------

3.2. Charges de fonctionnement

	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts	3%	+	687.30
Amortissement annuel minimal	15%	+	3'436.50

Sous-total		=	4'123.80
-------------------	--	---	-----------------

Montant net des charges de fonctionnement annuelles		=	4'123.80
--	--	---	-----------------

4. DECISION

Le Conseil général est donc sollicité pour autoriser cette dépense de Fr. 29'750.- et l'emprunt correspondant, et permettre ainsi le remplacement des armoires de vestiaires et de cloisonner le local.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Situation actuelle



Aérotherme à déplacer



Nouvelle armoire vestiaire

Message 10-13**24.503.19 / 943.503.01 Rénovation des bâtiments communaux et scolaires****1. INTRODUCTION**

Le Conseil communal estime qu'il est indispensable et nécessaire de maintenir la substance des bâtiments communaux et scolaires, biens du patrimoine administratif, en investissant annuellement dans leur maintien, leur rénovation et leur amélioration. Jusqu'ici, le Conseil communal a distingué les messages relatifs aux investissements pour les bâtiments scolaires et ceux pour les bâtiments communaux : à partir du budget 2014, il propose de regrouper les deux objets. Il rappelle aussi que, s'il devait concrétiser l'idée d'un fonds de rénovation, représentant par exemple 3% de la valeur d'assurance (ECAB) 2013, soit près de 57 millions de francs (dont le 60% sont des bâtiments scolaires), ce sont des montants annuels de 1,7 million de francs qu'il devrait prendre en considération. Compte tenu des moyens à disposition, c'est bien moins (environ 0.5% de la valeur ECAB) que le Conseil propose d'investir, pour parer au vieillissement des bâtiments et les adapter aux besoins les plus urgents.

2. CONTENU**Le programme de travaux proposés**

Pour 2014, le Conseil communal et sa Commission des bâtiments envisagent une série de travaux allant dans ce sens, avec les priorités suivantes, pour les bâtiments scolaires d'abord, puis pour les bâtiments communaux :

Bâtiments scolaires :

- Centre scolaire de Marly Cité, chemin des Epinettes 2 : remplacement du plan de fermeture non protégé Kaba 8, y compris clés et cylindres. (selon devis : Fr. 27'000.-) ;
- Centre scolaire de Marly Cité, chemin des Epinettes 2 : ponçage et vitrification des sols de deux salles de classes. Des étapes de deux classes par année sont prévues (selon devis : Fr. 9'000.-) ;
- Centre scolaire de Marly Cité, chemin des Epinettes 2 : remplacement des tableaux noirs par des tableaux interactifs, travaux de démontages et raccordements électriques et informatiques pour 10 salles de classes (selon devis : Fr. 22'000.-) ;
- Centre scolaire de Marly Cité, salle supérieure, chemin des Epinettes 4 : ponçage du sol, nouvelle couche de résine et traçage des lignes de sport (selon devis : Fr 30'000.-) ; remplacement de la porte local des engins (selon devis : Fr.13'000.-) ; remplacement des plinthes spéciales de ventilation (aération de l'infrastructure sur revêtement). (selon devis : Fr. 6'000.-) ;
- Centre scolaire de Marly Cité, salle inférieure, chemin des Epinettes 4 : remplacement des rideaux de fond de scène (selon devis : Fr. 15'000.-) ;
- Centre scolaire de Marly Grand-Pré, salle omnisports, route des Ecoles 26, assainissement d'un local douches – séchage vestiaires (programme d'un local par année), ponçage des peintures, carrelage, faïence. (selon l'expérience : Fr. 25'000.-) ;

- Centre scolaire de Marly Grand-Pré, route des Ecoles : fourniture de poubelles « requin » 70 litres modèle standard (selon devis Fr. 12'000.-).
- Centre scolaire de Grand-Pré, route des Ecoles, réfection de la piste de 100 m. et de saut en longueur extérieure. (selon devis Fr. 20'000.-)

Bâtiments communaux :

- Bâtiment administratif, rte de Fribourg 9 : remplacement du monobloc défectueux, assainissement de la ventilation (selon devis Fr. 90'000.-) ;
- Centre sportif, chemin des Sources 17, remplacement de portes (local entraîneur, local outillages) et fenêtres (bureau des arbitres). (selon devis : Fr. 15'000.-) ; peinture des locaux, portes extérieures et portes de garages (selon devis : Fr.10'000.-) ;
- Divers et imprévus (Fr. 6'000.-).

3. FINANCEMENT

3.1. Plan de Financement

Coût du projet

Coût brut total estimé	+	300'000.00
Subventions attendues :	-	0.00

Montant net à charge de la commune = 300'000.00

Couverture de la dépense

Emprunt	+	300'000.00
---------	---	------------

Montant net de la dépense = 300'000.00

3.2. Charges de fonctionnement

	<i>Taux</i>		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts	3%	+	9'000.00
Amortissement annuel minimal	3%	+	9'000.00
Sous-total		<u>=</u>	18'000.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles		<u>=</u>	18'000.00

4. DECISION

Le Conseil général est invité à autoriser ces dépenses, qui représentent quelque Fr. 300'000.- (dont Fr. 121'000.- pour les bâtiments communaux et Fr. 179'000.- pour les bâtiments scolaires), ainsi que l'emprunt correspondant, dans le but de maintenir la qualité, la sécurité voire la salubrité de nos bâtiments.

A l'unanimité, la Commission des Bâtiments a préavisé favorablement ce message.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement, ainsi que l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Photos : dossier photos des chantiers prévus

Le programme des travaux

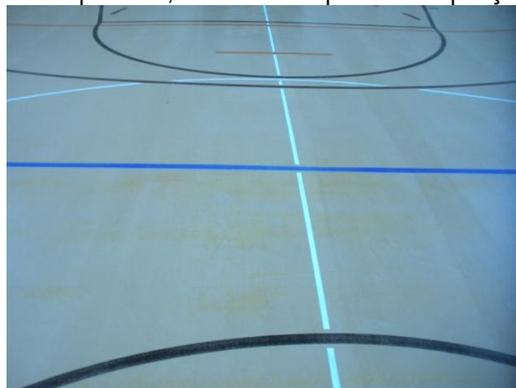
Centre scolaire Marly Cité, chemin des Epinettes 2 : remplacement du plan de fermeture non protégé de l'école de Marly Cité (Kaba 8) y compris clés et cylindres. (Selon devis 27'000.- Francs)



Centre scolaire Marly Cité, chemin des Epinettes 2 : ponçage et vitrification de deux salles de classes. Nous procéderons par étape de deux classes par année. (selon devis 9'000.- Francs)



Centre scolaire Marly Cité. La salle supérieure, chemin des Epinettes 4 : ponçage, nouvelle couche de résine et traçage des lignes de sport. (Selon devis 30'000.- Francs)



Centre scolaire Marly Cité. La salle supérieure, chemin des Epinettes 4 : remplacement de la porte local des engins (Montant de remplacement 13'000.- Fr.)



Centre scolaire Marly Cité. La salle supérieure, chemin des Epinettes 4 : remplacement des plinthes spéciales de ventilation des sous couches boisée pour l'aération de l'infrastructure sur revêtement. (montant des travaux 6'000.- Francs)

Centre scolaire Marly Cité remplacement des tableaux noirs par des tableaux interactifs travaux de démontages et raccordements électriques et informatiques pour 10 salles de classes. (22'000.- Francs)



Centre scolaire Grand-Pré. La halle omnisports, rte des Ecoles 26 : Assainissement d'un local douches – séchages – vestiaires par année, ponçage des peintures, carrelage, la faïence. (selon l'expérience du coût 25'000.- Francs)



Centre scolaire de Marly Grand-Pré : fourniture de poubelle requins 70 litres modèle standard (selon devis 12'000.-Francs.

Centre scolaire de Marly Grand-Pré : réfection de la piste de 100 m' et de saut en longueur extérieure (selon devis 20'000.- Francs)



Le bâtiment administratif, rte de Fribourg 9 : remplacement du monobloc défectueux assainissement de la ventilation (selon devis 90'000.- Fr.)



Le centre sportif, chemin des Sources 17 : porte local entraîneur- porte local outillages – fenêtres du bureau arbitrage. (Montant 15'000.- Francs)



Le centre sportif, chemin des Sources 17 : peinture des locaux, portes extérieures et portes de garages (10'000.- Francs)



Message 11-13

294.503.26

Rénovation partielle et rafraîchissement intérieur du bâtiment Rte du Chevalier 8 (école enfantine)**1. INTRODUCTION**

Le bâtiment route du Chevalier 8 a été construit en 1897 et seules de petites transformations ont été réalisées, notamment en 1923 et en 2004. Le bâtiment est protégé selon notre PAZ, en catégorie 3, et fait partie intégrante du site construit protégé de l'ancien village de Marly-le-Grand. Dans le cadre de la planification des investissements 2014 – 2019, l'assainissement de ce bâtiment est prévu d'ici 2016. Cette planification est le résultat de l'étude préliminaire sur l'état des bâtiments effectués entre 2010 – 2011.

Actuellement, le bâtiment présente un état d'usure avancé au niveau des conduites électriques, des conduites sanitaires, des appareils sanitaires, des peintures, des faux-plafonds, des armoires intégrées. Comme dans toutes les bâtisses du 19^e siècle, l'isolation est précaire, pour ne pas dire inexistante. Les combles et sur-combles en litière gypse sur charpente sont sujets à la condensation. Les salles de classes enfantines sont praticables, d'aspect défraîchi.

2. CONTENU

La Commission des bâtiments a longtemps hésité sur le choix le plus judicieux de rénovation de ce bâtiment. Au printemps 2013, elle a fait établir un devis pour la réfection des deux étages attribués à l'enseignement, c'est-à-dire la mise en conformité du tableau électrique, la distribution électrique depuis le sous-sol et

l'adaptation des prises, la peinture des locaux des deux étages, le remplacement des faux-plafonds, la restauration des armoires murales existantes, le remplacement des conduites sanitaires, le remplacement des appareils sanitaires. Le devis s'élevait à Fr. 205'000.-. Les problèmes de fond suivants n'étaient cependant pas résolus : les sols en général (les dalles sont en solives plancher – faux plancher – remplissage de scories-), les fenêtres, l'isolation du bâtiment, la répartition adéquate des locaux pour les affectations futures.

Après vision locale, la Commission estime qu'une étude plus globale et cohérente doit être menée sur ce bâtiment, également dans le contexte du développement du centre scolaire dans son ensemble, qui sera influencé bien entendu par le développement urbanistique de notre commune (densification, projet Ilford). Elle n'a, pour l'instant, pas tous les éléments en main pour proposer des décisions plus étayées.

C'est pourquoi, avec le Conseil communal, elle propose une intervention d'urgence en réalisant une rénovation partielle sous forme de rafraîchissement des étages dévolus aux activités scolaires.

Il est donc prévu, dans le sens de cette rénovation partielle et limitée aux deux étages « scolaires », de procéder à des travaux de peinture des murs, de remplacement des faux-plafonds, de réparation des portes et armoires. Ces travaux sont estimés à quelque Fr. 100'000.-.

3. FINANCEMENT

3.1. Plan de financement

Coût du projet

Coût brut total estimé

100'000.00

Montant net à charge de la commune

= **100'000.00**

Couverture de la dépense

Emprunt

100'000.00

Montant net de la dépense

= **100'000.00**

3.2. Charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement

Taux

Intérêts passifs sur crédits ou emprunts

3%

+

3'000.00

Amortissement annuel minimal

3%

+

3'000.00

Charges d'exploitation annuelles estimées

+

Sous-total

= **6'000.00**

Montant net des charges de fonctionnement annuelles

= **6'000.00**

4. DECISION

Le Conseil général est donc sollicité pour autoriser une dépense de Fr. 100'000.- pour réaliser ces travaux de rénovation partielle, limités aux espaces scolaires, ainsi que l'emprunt correspondant.

A l'unanimité, la Commission des bâtiments a préavisé favorablement ce message.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement, ainsi que l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Photos : illustration de quelques aspects du bâtiment

Distribution des conduites sanitaires, dalles solives portantes, faux-planchers, faux-plafonds, séparation de WC panneaux en panneaux amiantés.



Appareils sanitaires, dalles solives avec faux-plancher scories

Dalles avec solive transmettant les bruits d'impacts, armoires murales ne se ferment plus, sols sur lambourde qui crissent, fenêtres et stores (à remplacer).





Entrée, sanitaire, faux-plafond en panneaux de sagex jaunis, faux plafond en panneaux pavatex mou tenu par liteau à croisillons.

Distribution de chaleur à revoir – Une étude de la répartition des surfaces intérieures est à considérer.

Message 12-13**294.503.27****Réfection complète du plancher de la scène de la grande salle de Marly Cité (ch. des Epinettes)****1. INTRODUCTION**

La scène date de la construction de la halle de gymnastique et de la grande salle, soit de 1970. La technique utilisée à l'époque était au point et cet équipement a été bien élaboré. Cependant, avec le temps et l'usure, le vieillissement du lambrissage et des lambourdes laisse une surface irrégulière pleine d'échardes. La suspension du plancher engendre des craquements au passage des utilisateurs. Les lames en bois ont leur surface légèrement arquée, les joints d'emboîtement ont un écartement irrégulier avec des « taconnages » en guise de réparations. De ce fait, l'utilisation de la scène est relativement peu sûre.

2. CONTENU

Dans un premier temps, avait été prévue une rénovation plus simple de ce plancher, soit le remplacement du parquet. Mais la situation s'est finalement avérée plus complexe qu'espérée. Aucun parqueteur n'a accepté de poser un parquet sur la structure de lambourdes et les solives sur fosse de la scène. Les parqueteurs nous ont conseillés de réaliser une réfection complète des structures de la scène et de faire entreprendre ces travaux par un menuisier ou, encore mieux, par un charpentier. La sous-couverture de ce revêtement est une construction sommaire de lambourdes, sur

la partie de la dalle de scène, et de poutres à consolider sur la partie d'avant-scène, au-dessus de la fosse d'accès au dépôt du matériel de spectacle.

Les entreprises de charpente et menuiserie ont demandé le remplacement des sous-constructions, entraînant le remplacement des marches de perrons en arc et les escaliers latéraux. Cette sous-construction doit avoir une isolation phonique et un renforcement sous le parquet pour éviter les bruits d'impact.

Le remplacement de ce plancher s'avère donc nécessaire à l'exploitation, pour assurer le déroulement des représentations dans des conditions normales. Il y va aussi de la question de l'image de notre Commune. Le démontage complet de la scène, de l'infrastructure, des perrons d'accès en arc, des escaliers, des grilles de ventilation est un travail lourd. La construction comprendra : une sous-construction de l'arrière-scène sur la dalle béton et de l'avant-scène sur solives de charpente avec refonte complète de l'infrastructure, une isolation phonique avant la pose du parquet.

3. FINANCEMENT**3.1. Plan de financement****Coût du projet**

Coût brut total estimé		70'000.00
Montant net à charge de la commune	=	<u>70'000.00</u>

Couverture de la dépense

Emprunt		70'000.00
Montant net de la dépense	=	<u>70'000.00</u>

3.2. Charges de fonctionnement**Charges de fonctionnement**

	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts	3%	+	2'100.00
Amortissement annuel minimal	3%	+	2'100.00
Charges d'exploitation annuelles estimées		+	
Sous-total		=	<u>4'200.00</u>
Montant net des charges de fonctionnement annuelles		=	<u>4'200.00</u>

4. DECISION

Le Conseil général est donc sollicité par le Conseil communal pour autoriser cette dépense pour la rénovation de la scène de la grande salle de Marly Cité et l'emprunt correspondant, soit Fr. 70'000.-.

A l'unanimité, la Commission des bâtiments a préavisé favorablement ce message.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement, ainsi que l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Annexe : photos



Est englobé dans cette réfection complète, le remplacement de l'encadrement de la scène boisé qui est abîmé. Des devis ont été demandés à deux entreprises de menuiserie et de charpente de la région :

Oberson & Fils SA de Pierrafortscha et André Kolly de La Roche.

Une offre a également été demandée à un spécialiste de la scène, l'entreprise Eberhard scènes de Cortaillod.

Le montant nécessaire à l'exécution de ces travaux s'élève à quelque Fr. 70'000.- .



Message 13-13**943.503.01****Rénovations diverses sur bâtiments communaux****1. INTRODUCTION**

Le Service de l'environnement (SEn) exige, en application de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air, la mise en conformité de l'installation de chauffage à distance à bois, avec appoint gaz, du centre scolaire de Marly Cité. Cette centrale de chauffe, qui est en service depuis l'automne 2004, dessert actuellement les bâtiments suivants : les bâtiments du centre scolaire de Marly Cité, soit la grande salle et halle de sports (Epinettes 2), l'école primaire (Epinettes 4), l'école enfantine (Chevalier 8), l'école enfantine (Chevalier 7), ainsi que le Centre communautaire paroissial (Chevalier 9).

Le Conseil communal veut profiter de la nécessaire étude d'assainissement pour intégrer une étude de l'extension de la fourniture d'énergie de chauffage aux bâtiments suivants : le home des Epinettes, le projet de construction d'appartements pour seniors sur le Pré Zurthanen, l'église paroissiale, la banque Raiffeisen.

2. CONTENU

A propos de la mise en conformité, les mesures et les résultats du contrôle des émissions effectuées par le SEn le 13 mars 2012 sur l'installation citée en titre, sont annexés au présent message. L'appréciation des mesures doit s'effectuer en fonction des valeurs limites d'émission fixées dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair). Dans le cadre du plan d'actions contre les poussières

fines, les exigences de l'OPair ont été renforcées en 2007 suite à une décision du Conseil fédéral. La valeur limite pour les particules solides des installations d'une puissance calorifique comprise entre 70 et 500 kW a ainsi été abaissée de 150mg/m³ à 50 mg/m³, avec entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2012. Quant aux prescriptions concernant les émissions de monoxyde de carbone (CO), la norme a été diminuée de 1000 à 500 mg/m³ pour cette catégorie de chaudières. Il faut donc définir quelles mesures d'assainissement prendre pour répondre aux exigences de l'OPair et quelles adaptations apporter à l'installation en matière de capacités.

Pour ce faire, le Conseil communal et la Commission des bâtiments demandent une étude préliminaire sur ces deux questions. Le recours à un ingénieur spécialisé dans l'énergie du bâtiment est nécessaire pour analyser l'installation de filtration et d'épuration des fumées et les possibilités d'extension. Un devis pour cette étude a été demandé.

Le cadre de cette étude préliminaire est le suivant :

Phase 1 : Filtration des fumées :

- Recherche d'information sur les nouveaux types de filtration
- Inventaire des systèmes de filtration envisageables sur le site
- Dimensionnement de la filtration.
- Concordance de la filtration avec l'évolution de la centrale
- Etablissement d'esquisse d'implantation de la filtration
- Dimensionnement des surfaces supplémentaires nécessaires
- Comparaison des variantes retenues

Etablissement d'un budget d'investissement de la variante retenue.

Phase 2 : Production et distribution de chaleur :

Récupération des relevés de consommation actuels

Estimation la capacité résiduelle de la centrale

Potentiel du marché chaleur, connaissance 2014

Extension vers le home « Epinettes » et le nouveau bâtiment

(appartements pour seniors)

Extension vers l'église

Vision à moyen terme du marché chaleur

Vision à moyen terme de la capacité de production

Phase 3 : Rapport :

Etablissement du rapport de base

Présentation du rapport de base aux différents responsables

Correction du rapport – rapport final

Présentation du rapport final.

La première partie de cette étude, découlant des exigences du SEn (mise en conformité), devra donc définir les coûts de l'assainissement de l'installation de filtration des fumées. La seconde partie devra élaborer un plan directeur de l'évolution de la centrale et de son réseau de distribution d'énergie thermique : une extension future permettra une amélioration de la rentabilité de ce chauffage à énergie renouvelable.

3. FINANCEMENT

3.1. Plan de financement

Coût du projet

Coût brut total estimé 20'000.00

Montant net à charge de la commune **= 20'000.00**

Couverture de la dépense

Emprunt 20'000.00

Montant net de la dépense **= 20'000.00**

3.2. Charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement

	Taux	
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts	3%	+ 600.00
Amortissement annuel minimal	15%	+ 3'000.00

Sous-total **= 3'600.00**

Montant net des charges de fonctionnement annuelles **= 3'600.00**

4. DECISION

Le Conseil général est donc sollicité pour autoriser une dépense de Fr. 20'000.-, et l'emprunt correspondant, pour mener cette étude préliminaire en vue de la nécessaire mise en conformité de notre installation et de son développement.

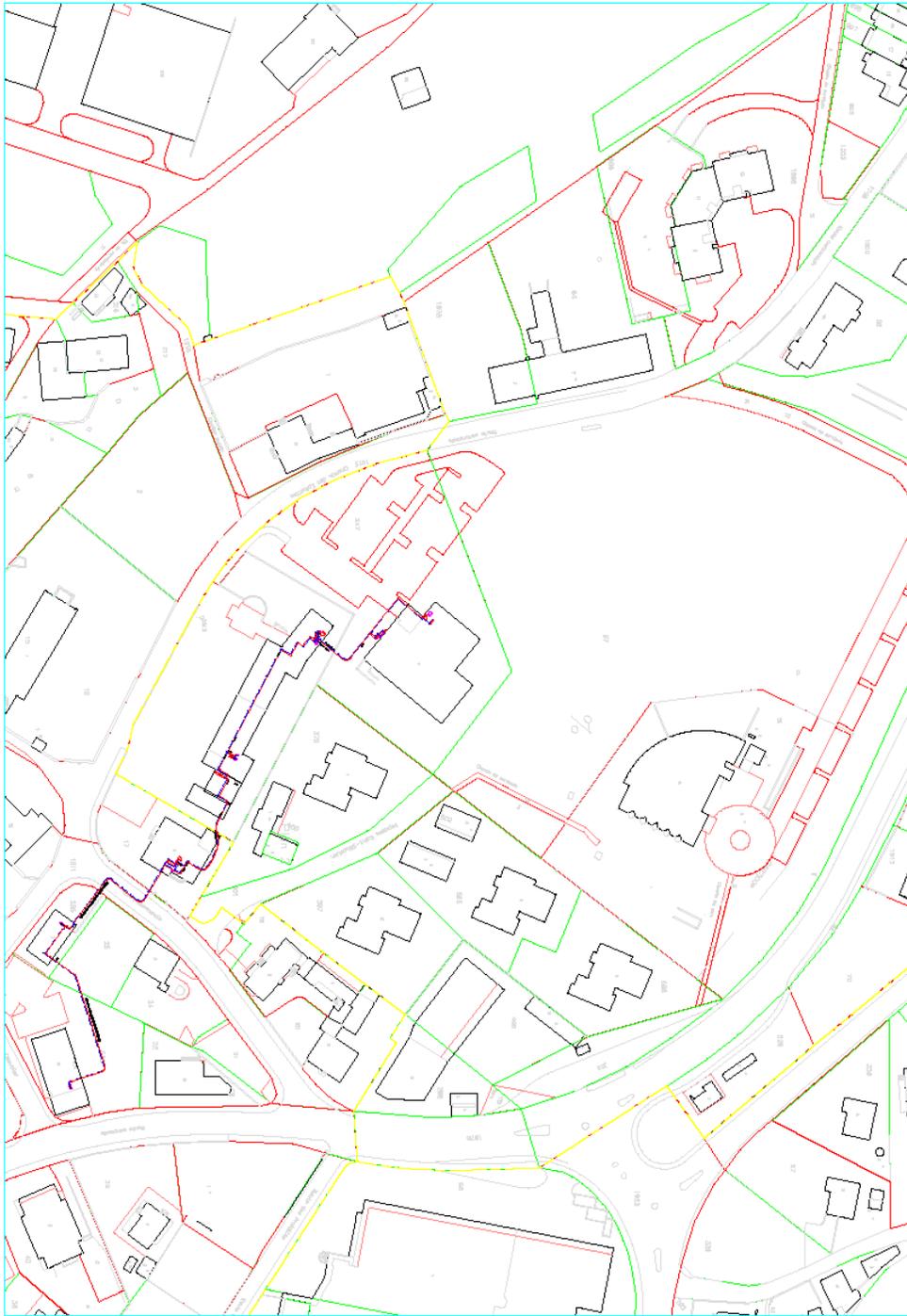
A l'unanimité, la Commission des Bâtiments a préavisé favorablement ce message.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement.
Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

- Annexes :
- Rapport sur les mesures d'émissions mars 2012-installation de chauffage à bois – du centre scolaire Marly Cité chemin des Epinettes 2 (disponible uniquement en ligne : <http://www.marly.ch/commune/le-conseil-general/prochaines-seances-du-conseil-general.html>)
 - Le plan de situation des conduites du chauffage à distance.
 - Photos

N.B : si des membres du Conseil général souhaiteraient visiter ces installations, ils sont priés de prendre contact directement avec le Service technique de la commune au 026 435 50 30





Message 14-13**620.501.15 Modération de trafic****1. INTRODUCTION**

En décembre 2012, le Conseil communal avait sollicité du Conseil général une autorisation de dépenser Fr. 125'000.- (message 30/12) pour la mise en place des premières mesures de modération de trafic prévues dans notre concept global de modération de trafic, concept préavisé favorablement par le Service des ponts et chaussées (SPC) le 17 mai 2013. Les premières mesures prises ont concerné les secteurs des écoles. Il s'agit donc maintenant de poursuivre la mise en œuvre des mesures préconisées par ce document, pour en particulier diminuer la vitesse là où c'est nécessaire.

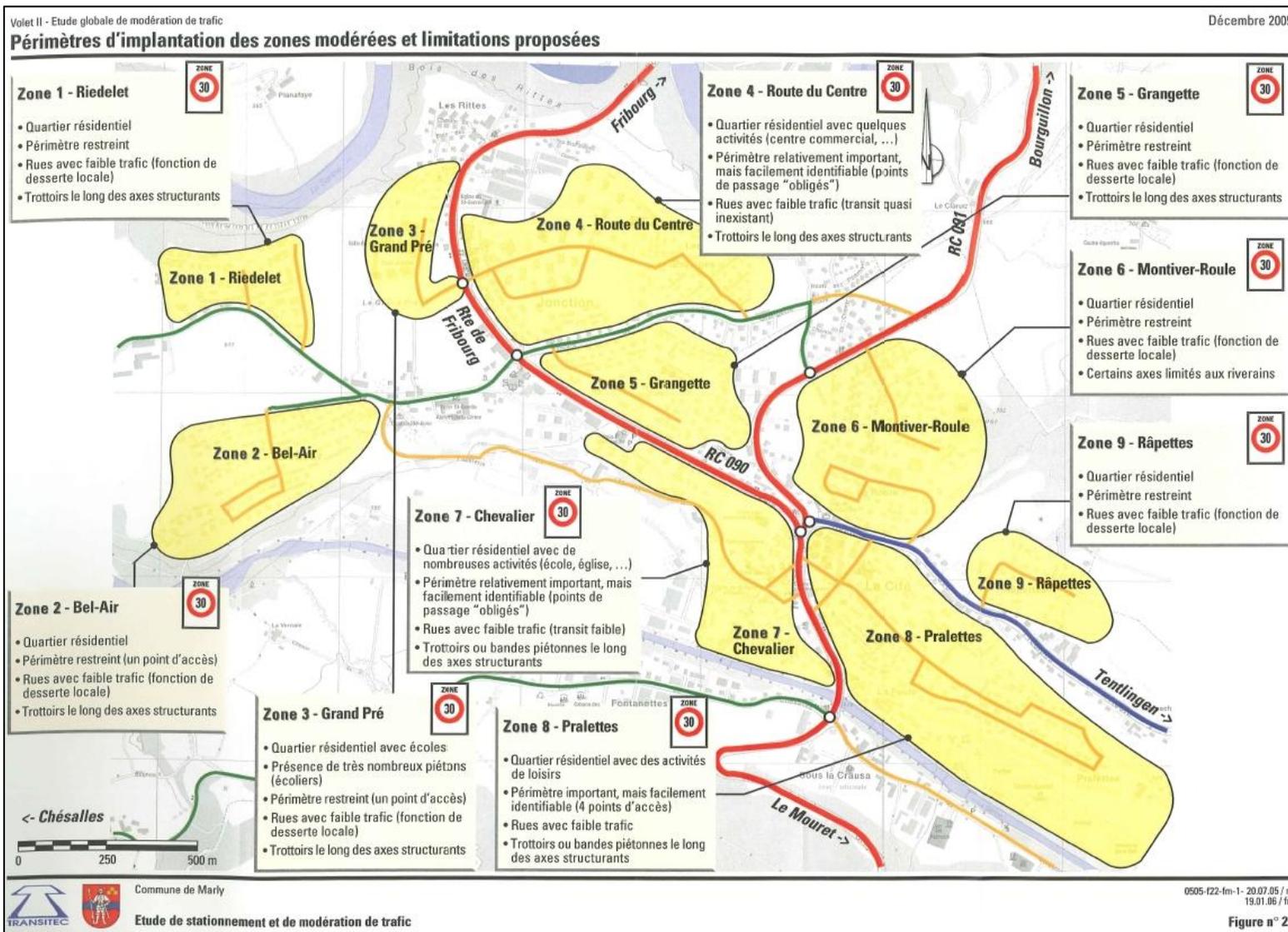
2. CONTENU**Appliquer le concept global de modération de trafic**

Pour déterminer quelles mesures prendre et où, une valeur, appelée v_{85} , a été définie, qui représente la vitesse au-dessous de laquelle circulent 85% des véhicules dans un secteur donné. Dès lors, la priorité des interventions est portée sur les secteurs où la valeur v_{85} est supérieure à la limitation de vitesse autorisée. Voici quelques exemples relevés lors des comptages 2012 :

- Rte des Ecoles $v_{85} = 47\text{km/h}$ (4.5% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h)
- Rte de la Gérine $v_{85} = 56\text{km/h}$ (29% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h et 4% entre 60 et 70km/h)

- Rte de la Plaine $v_{85} = 51\text{km/h}$ (18% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h et 1% entre 60 et 70km/h)
- Rte du Chevalier $v_{85} = 28\text{km/h}$ (0.3% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h)
- Rte du Centre $v_{85} = 47\text{km/h}$ (5.5% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h)
- Rte de la Grangette $v_{85} = 56\text{km/h}$ (30% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h et 3.5% entre 60 et 70km/h)
- Rte du Château d'Eau $v_{85} = 45\text{km/h}$ (3% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h)
- Ch. du Publiet $v_{85} = 38\text{km/h}$ (3% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h)
- Rte du Châtelet $v_{85} = 46\text{km/h}$ (29% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h et 2.2% entre 60 et 70km/h)
- Ch. des Epinettes $v_{85} = 52\text{km/h}$ (18% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h et 1% entre 60 et 70km/h)
- Rte de Chésalles $v_{85} = 57\text{km/h}$ (42% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h et 10% entre 60 et 70km/h)

De ce concept global ressort le plan de mise en zone 30 des différentes routes de la Commune, les mesures à prendre sont plus ou moins importantes en fonction de la valeur du v_{85} . Dans notre cas et de manière générale, les mesures constructives visant à abaisser les vitesses dans les quartiers sont assez importantes. Par contre, dans la mesure du possible et afin de limiter les coûts, ces mesures seront coordonnées avec les travaux de réfection de tapis prévus dans les budgets de la section édilité.



Stratégie de mise en place

Après réflexion et dans la mesure où la mise en place du concept doit pouvoir suivre le rythme planifié sur huit années, elle doit également pouvoir s'adapter aux interventions planifiées ou non des mesures d'entretien des routes et d'assainissement des collecteurs des eaux. Ceci afin de pouvoir réellement profiter des différentes synergies et opportunités comme décrites ci-dessus.

3. FINANCEMENT**3.1 Plan de financement*****Coût du projet***

Coût brut total estimé		875'000.00
------------------------	--	------------

Montant net à charge de la commune	=	<u>875'000.00</u>
---	----------	--------------------------

Couverture de la dépense

Emprunt		875'000.00
---------	--	------------

Montant net de la dépense	=	<u>875'000.00</u>
----------------------------------	----------	--------------------------

3.2 Charges de fonctionnement

	Taux	
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts	3%	+ 26'250.00
Amortissement annuel minimal	4%	+ 35'000.00
Charges d'exploitation annuelles estimées		+ 6'000.00

Sous-total	=	<u>67'250.00</u>
-------------------	----------	-------------------------

Montant net des charges de fonctionnement annuelles	=	<u>67'250.00</u>
--	----------	-------------------------

4. DECISION

Le but étant toujours de mettre en place le concept de modération de trafic progressivement dans la Commune, il est prévu d'investir annuellement Fr. 125'000.- pour la réalisation des mesures sur une durée totale de huit années soit jusqu'en 2020. Le montant total pour la réalisation de toutes les mesures est estimé à Fr. 1'000'000.-. Sachant qu'un montant de Fr. 125'000 avait déjà été voté pour le budget 2013, le Conseil communal demande au Conseil général d'autoriser une dépense supplémentaire de Fr. 875'000.- répartie sur les sept prochains exercices, soit Fr. 125'000.- par année jusqu'en 2020, financée par l'emprunt.

La Commission d'aménagement du territoire, des constructions, de l'environnement, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement ce message.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'autoriser cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message 15-13

620.501.20

Investigation historique du site pollué du Port

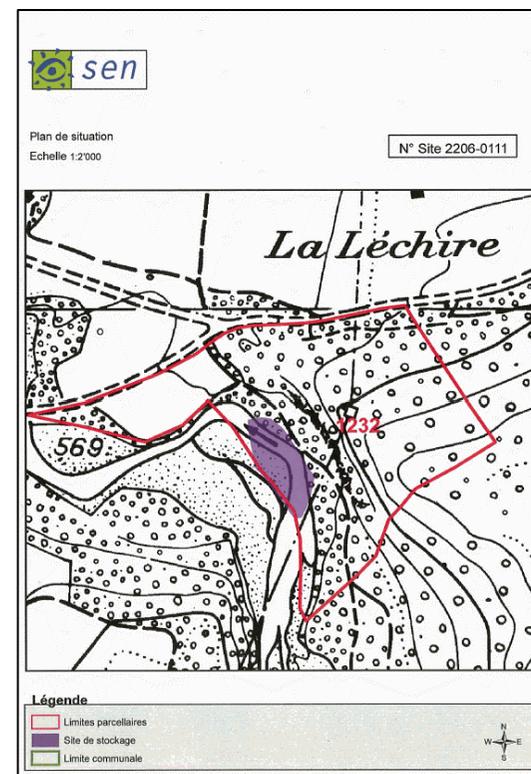
1. INTRODUCTION

Il s'agit de répondre à la demande du Service de l'environnement (SEn) et de donner un mandat à un bureau de géologues pour mener les investigations historiques nécessaires sur le site pollué localisé et répertorié cette année.

Base légale Conformément à l'Ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites) du 26 août 1998, le canton a entrepris l'élaboration d'un cadastre des sites pollués. Ce dernier a pour but d'inventorier les sites dont la pollution par des déchets est établie ou très probable (art. 5 al. 3 OSites).

2. CONTENU

Constat Conséquence d'activités et/ou de stockages effectués par le passé, la parcelle mentionnée sur le plan ci-dessous, située dans le secteur du Port, ou une partie de celle-ci, correspond selon les indications du SEn, à un site pollué au sens de l'OSites. Par conséquent, elle a été introduite dans le cadastre public des sites pollués. De plus, les résultats de l'évaluation préliminaire du site (estimation du potentiel de pollution, de mobilisation et les caractéristiques du bien à protéger) montrent qu'en l'état des connaissances, il faut procéder à une investigation afin de déterminer les éventuels besoins de surveillance ou d'assainissement, tout en sachant que l'ordre de priorité défini par l'Etat pour les investigations tient compte de la nocivité des substances présentes et de l'importance des biens à protéger.



L'objectif Dans cette première étape, la demande du SEn porte sur l'investigation historique et la proposition d'un cahier des charges mentionnant l'objet et l'ampleur de l'investigation technique, ainsi que les méthodes utilisées (OSites art. 4). Le coût estimé pour une investigation historique peut représenter un montant de l'ordre de Fr. 4'000.- à 6'000.-.

Subventionnement Selon le SEn, cette décharge entre à priori dans le champ des subventions fédérales OTAS (voir annexe 2). La demande pourra être déposée en temps utile, mais uniquement au terme de l'investigation technique.

3. FINANCEMENT

3.1 Plan de financement

Coût du projet

Coût brut total estimé			6'000.00
------------------------	--	--	----------

Montant net à charge de la commune	=		6'000.00
---	---	--	-----------------

Couverture de la dépense

Emprunt			6'000.00
---------	--	--	----------

Montant net de la dépense	=		6'000.00
----------------------------------	---	--	-----------------

3.2 Charges de fonctionnement

	<i>Taux</i>		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts	3%	+	180.00
Amortissement annuel minimal	15%	+	900.00

Sous-total	=		1'080.00
-------------------	---	--	-----------------

Montant net des charges de fonctionnement annuelles	=		1'080.00
--	---	--	-----------------

4. DECISION

Afin mener à bien cette première phase d'investigation, le Conseil communal demande donc au Conseil général d'autoriser une dépense de Fr. 6'000.-, financée par l'emprunt, sous réserve du montant du subventionnement.

La Commission d'aménagement du territoire, des constructions, de l'environnement, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement ce message.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'autoriser cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message 16-13

620.501.45

Aménagement d'un trottoir et de cheminements piétonniers dans le PED Le Moraty**1. INTRODUCTION**

Il s'agit de participer au financement d'infrastructures (trottoir et cheminements piétonniers) prévues dans le plan d'équipement de détail (PED) qui, selon notre règlement communal (Règlement du 7 octobre 1992 sur la participation financière des propriétaires fonciers à l'aménagement des routes, chemins, sentiers publics, voies cyclables, trottoirs et carrefours de la commune) ne peuvent être mises à charge du promoteur.

2. CONTENU

Le secteur Moraty (article 125 RF Marly) est selon notre Plan d'aménagement local (PAL 2005) pour une partie, environ 29'550m², en zone résidentielle à faible densité, et pour une autre, environ 19'000m², en zone verte. Le propriétaire du terrain a promis de vendre une surface constructible d'environ 22'000m² à un promoteur afin d'y construire des villas individuelles de trois habitations chacune en PPE. Avant de pouvoir démarrer la construction des habitations, la Commune a demandé au futur acquéreur (promoteur) de déposer une demande de permis de construire pour un plan d'équipement de détail afin de régler techniquement et financièrement la réalisation de toutes les infrastructures pour l'équipements du terrain (canalisations, eau potable, routes, cheminements, accès, déchetterie, etc.). A cet effet, une convention a également été passée entre la Commune et le promoteur, définissant les exigences de la Commune, les participations et répartition financières, ainsi que les

infrastructures qui seront reprises par la Commune conformément au règlement cité plus haut.

Exigences du règlement communal d'urbanisme (RCU) pour le secteur le Moraty

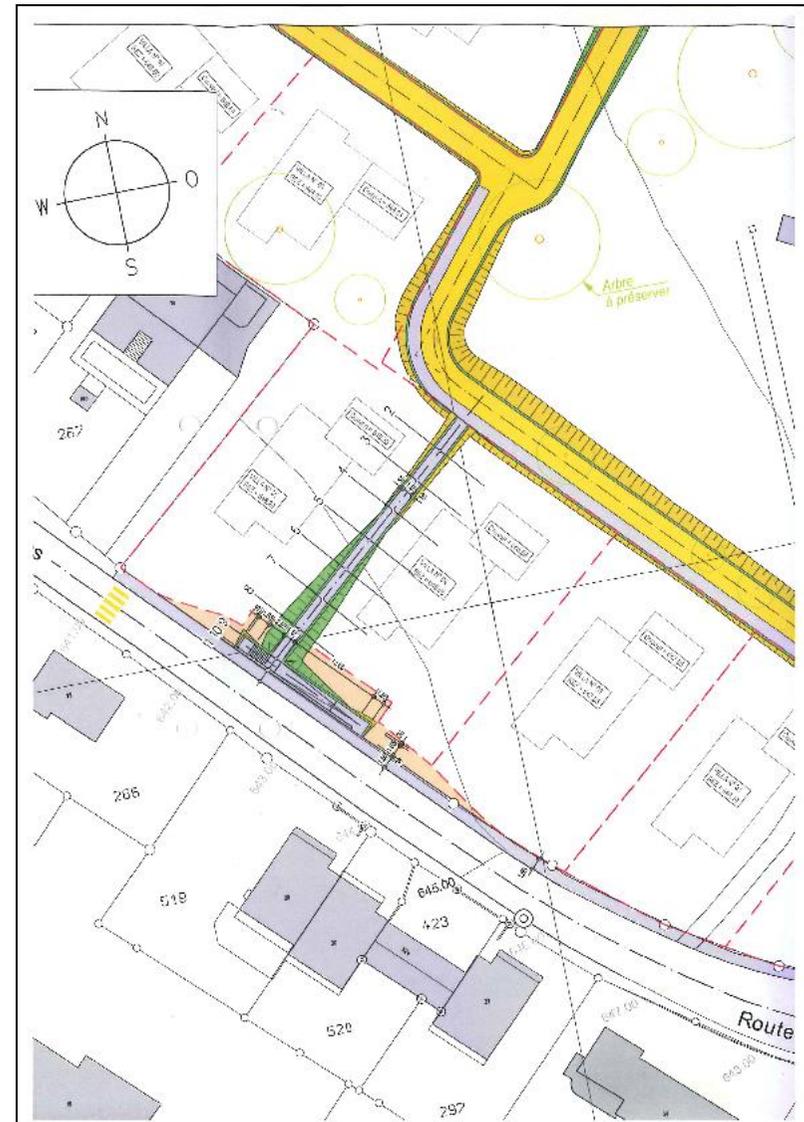
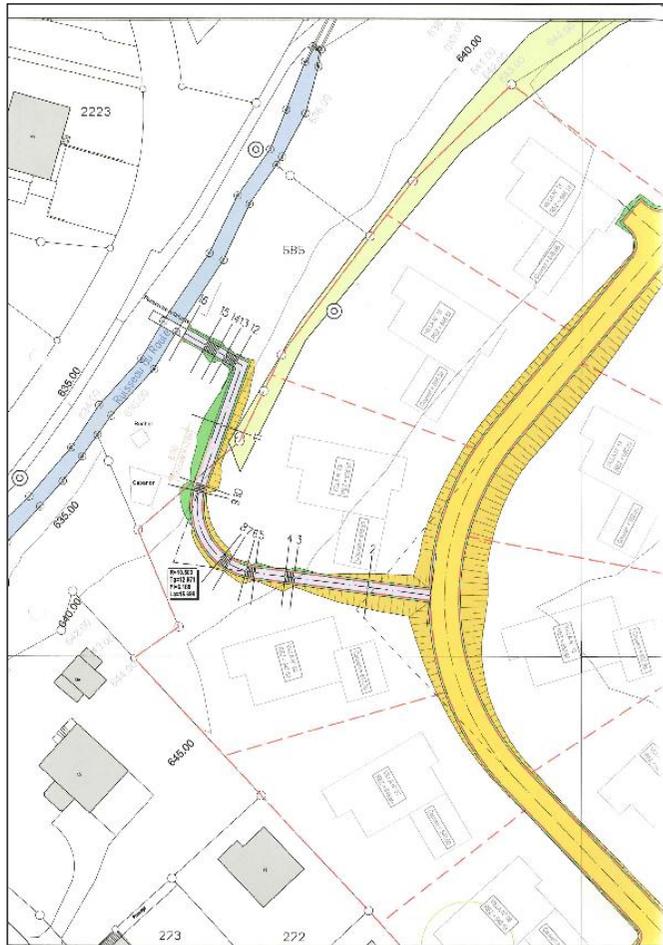
Dans le périmètre indiqué au plan d'affectation des zones (parcelle 125 RF partielle), les prescriptions ci-après sont applicables :

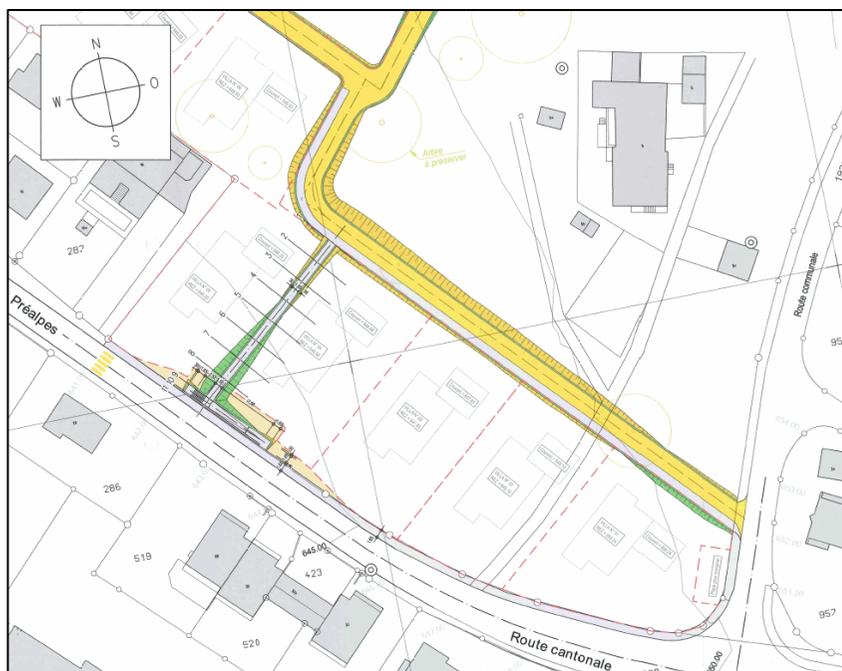
- Aménagement de la route d'accès comme route à circulation modérée ;
- Aménagement des liaisons piétonnières sécurisées ;
- Maintien des espaces extérieurs et des éléments de végétation caractérisant le bâtiment rural existant et son environnement ;
- Réserver l'espace pour un éventuel nouvel arrêt de bus ;
- Etablissement d'un concept énergétique étudiant les possibilités d'utilisation d'énergies renouvelables (p.ex. centrale de chauffage à bois pour le quartier).

Les mesures citées ci-dessus seront réglées dans le cadre de la demande de permis d'équipement (PED). Concernant le concept énergétique, le projet prévoit des pompes à chaleur (PAC) avec sondes géothermique individuelles. Le projet est donc conforme à notre RCU.

Modération de trafic Le projet sera intégré dans la poche de modération de trafic du quartier de Pfaffenwil et tout le quartier sera aménagé en zone 30km/h. Pour cette raison, les aménagements routiers sont dimensionnés dans l'objectif de respecter les exigences en matière de modération de trafic.

Conformité au plan directeur de la mobilité En application de notre plan directeur de la mobilité, il a été demandé de prévoir dans le projet une liaison piétonne entre le quartier de Pfaffenwil et le quartier du Roule (voir plans ci-dessous). La solution cycliste a été abandonnée à cause du dénivelé trop important entre la haie en bordure du ruisseau du Roule et le Roule. En outre, il est prévu d'aménager un trottoir le long de la route cantonale depuis l'entrée de la route de Pfaffenwil en direction du centre de Marly (voir plans ci-dessous) et une desserte piétonne entre la route d'accès au quartier et le trottoir projeté de la route des Préalpes (voir plans ci-dessous).





Infrastructures à la charge du promoteur La prise en charge des infrastructures à réaliser est prévue dans une convention qui a été passée entre le promoteur et la Commune de Marly en juillet 2013 et qui fait partie intégrante du dossier de demande de permis pour le PED. Cette convention prévoit que les infrastructures seront cédées gratuitement à la Commune une fois la réalisation du quartier terminée. Cependant, certains aménagements devront être mis à la charge de la Commune, ils sont décrits dans le chapitre suivant. La zone réservée pour un arrêt de bus est également cédée à la Commune par le promoteur. L'aménagement de l'arrêt se fera ultérieurement, par contre le montant nécessaire pour son aménagement sera facturé et mis en réserve.

infrastructures à la charge de la Commune Selon le règlement communal, la partie du cheminement piétonnier Roule-Moraty qui se trouve sur l'article 585 RF Marly, soit dans la zone A, est répartie à parts égales entre le promoteur et la Commune, soit 50% chacun. Un contrat de servitude provisoire est déjà signé par les propriétaires de cet article. La partie du cheminement qui se trouve sur l'article 125 RF Marly, soit dans la zone B, est entièrement financée par le promoteur et sera reprise gratuitement par la Commune. Cette répartition financière est réglée dans la convention. Le trottoir le long de la route cantonale sera financé intégralement par la Commune. Donc, le montant total à charge de la Commune est le suivant :

-	Trottoir rte cantonale (largeur 1.65m, longueur 160m)	Fr.	80'000.-
-	Cheminement piétonnier Roule-Moraty	Fr.	28'000.-
-	Honoraires d'ingénieur + frais	Fr.	14'000.-
-	Divers	Fr.	8'000.-
	Total TTC	Fr.	130'000.-

3. FINANCEMENT**3.1 Plan de financement****Coût du projet**

Coût brut total estimé

130'000.00

Montant net à charge de la commune= **130'000.00****Couverture de la dépense**

Emprunt

130'000.00

Montant net de la dépense= **130'000.00****3.2 Charges de fonctionnement**

	Taux	
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	3%	+ 3'900.00
Amortissement annuel minimal	4%	+ 5'200.00
Charges d'exploitation annuelles estimées		+ 3'000.00
Sous-total		= 12'100.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles		= 12'100.00

4. DECISION

Afin de trouver de vraies synergies avec ce futur quartier d'importance essentielle et de répondre à la responsabilité de la Commune en matière d'équipement, le Conseil communal demande au Conseil général d'autoriser cette dépense de Fr. 130'000.- et l'emprunt correspondant.

La Commission d'aménagement du territoire, des constructions, de l'environnement, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement ce message.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'autoriser cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message 17-13**620.501.70 Réfection de la chaussée de deux arrêts de bus****1. INTRODUCTION**

Selon les constats faits en 2013, l'état de la chaussée des arrêts de bus :

- « Les Rittes », dans le sens Fribourg – Marly
- « Marly-Cité », dans le sens Marly – Fribourg

est tellement dégradé (ornières importantes), qu'elle nécessite une intervention d'urgence.

2. CONTENU

Compte tenu de l'« orniérage » avancé, il faut prévoir une réfection complète du revêtement ainsi que de l'infrastructure de la chaussée.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Enlèvement du revêtement existant;
- Remplacement et renforcement de l'infrastructure (coffre de route);
- Mise en place de revêtements bitumineux adaptés aux charges spécifiques des arrêts de bus.

Ces travaux sont devisés à quelque Fr. 60'000.- et seraient confiés à une entreprise.

3. FINANCEMENT**3.1 Plan de financement****Coût du projet**

Coût brut total estimé	60'000.00
------------------------	-----------

Montant net à charge de la commune	= 60'000.00
---	--------------------

Couverture de la dépense

Emprunt	60'000.00
---------	-----------

Montant net de la dépense	= 60'000.00
----------------------------------	--------------------

3.2 Charges de fonctionnement

	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	3%	+	1'800.00
Amortissement annuel minimal	15%	+	9'000.00

Sous-total	= 10'800.00
-------------------	--------------------

Montant net des charges de fonctionnement annuelles	= 10'800.00
--	--------------------

4. DECISION

Le Conseil général est sollicité pour autoriser cette dépense de Fr. 60'000.- et l'emprunt correspondant.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'autoriser cette dépense et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Les Rittes



Marly Cité



Message 18-13**620.501.75****Aménagement d'un trottoir depuis le carrefour de Montiver en direction de Bourguillon et d'une porte d'entrée du village****1. INTRODUCTION**

Il s'agit de profiter des travaux d'aménagement de la route cantonale prévu par le Canton à cet endroit pour réaliser une porte d'entrée du village, comme modération de trafic, respectivement comme limitation de vitesse, et pour aménager un trottoir comme seule alternative garantissant un cheminement des piétons sûr, cela sur les articles 261, 262, 263 et 264 RF Marly.

2. CONTENU

Projet cantonal Le Service des ponts et chaussées (SPC) nous a fait parvenir en examen préalable durant le mois de juin 2012 le projet d'aménagement de la route cantonale et le concept deux-roues prévus entre le carrefour de Montiver et le Claruz. Le projet prévoit l'intégration de bande cyclables des deux côtés, la création d'accotements, l'élargissement de la chaussée depuis la sortie de Marly, l'intégration de mesures contre le bruit et la création d'une porte d'entrée du village comme modérateur de trafic (mesure d'ailleurs prévue dans notre concept global de modération de trafic). La Commune de Marly a demandé au SPC d'y ajouter également un trottoir d'une largeur de 1.65m et d'une longueur de 170m dans le prolongement du trottoir existant côté parking du Basilico jusqu'à l'article 264 RF Marly. Cet investissement, pour des questions budgétaires, a été reporté

en 2014 par le SPC. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal avait décidé de retirer ce message des demandes d'investissements pour le budget 2013. Aujourd'hui, nous avons la confirmation du Canton que les travaux seront bien réalisés d'ici fin 2014.

Assainissement au bruit (OPB) Le tronçon routier concerné par l'étude fait partie du projet d'assainissement au bruit routier de la traversée de la Commune de Marly, dont la responsabilité incombe au Canton. Ce projet d'assainissement au bruit se réalise en parallèle au projet d'aménagement de la route cantonale. Le périmètre d'évaluation est basé sur la cadastre de bruit à l'état actuel 2012 et comprend l'ensemble des façades des bâtiments existants, ainsi que les éventuelles futures façades d'immeubles situés sur les parcelles en zone, mais non encore construites.

Les mesures d'assainissement au bruit envisagées sont les suivantes:

- pose d'un revêtement « phonoabsorbant » ;
- extension de la limitation de vitesse à 50km/h jusqu'à la porte d'entrée ;
- éventuelle pose de parois antibruit (en principe pas nécessaire).

Corrélations avec le concept global communal de modération de trafic Le concept global de modération de trafic propose un concept d'organisation générale des circulations et de modération de trafic sur l'ensemble de notre commune ; par conséquent, les objectifs principaux du concept et les contraintes à prendre en considération ont été définies et inventoriées.

De manière générale, ces objectifs sont les suivants :

1. favoriser les transports publics et la mobilité sur l'axe cantonal 1200 (rte de Fribourg) ;
2. garantir des liaisons, cheminements et traversées sécurisées pour les piétons et les cyclistes ;
3. assurer le bon développement de ces liaisons ;
4. améliorer la couverture (desserte) des transports collectifs en assurant la desserte des quartiers les plus éloignés de l'axe principal ;
5. signaler les entrées de localité afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse ;
6. garantir une sécurité accrue des déplacements et atténuer les conflits en modérant les vitesses et en protégeant les secteurs adjacents à l'axe 1200 du trafic de transit.

La route cantonale est définie comme un élément fixe (élément difficile à modifier), il est donc très compliqué d'y mettre en œuvre des mesures fortes de modération de trafic, compte tenu de la fonction de cet axe. Par conséquent dans notre cas, seuls les points 5 et 6 peuvent être appliqués au niveau de la route elle-même. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'est allé le mandataire du SPC en proposant de réaliser une porte d'entrée comme élément de modération de la vitesse, ainsi que le marquage des bandes cyclables de chaque côté de la route, tout en supprimant le marquage central. En outre, la réponse de la Commune afin de garantir un cheminement piéton

sécurisé est d'intégrer au projet un trottoir pour desservir les articles 261, 262, 263 et 264 RF Marly qui n'ont aucun accès piétonnier sécurisé aujourd'hui.

Coût des aménagements projetés par la Commune

Le coût des travaux à la charge du Canton pour l'aménagement de la route devisé à Fr 2'295'000.-. Pour ce qui est des ouvrages édilitaires, donc à la charge de la Commune, on peut les détailler de la manière suivante :

-	Emprises (90m2 en ZRFD et 150m2 en ZA)	Fr.	11'000.-
-	Porte d'entrée du village (modération de trafic)	Fr.	55'800.-
-	Trottoir (largeur 1.65m, longueur 170m) yc murs de soutènement	Fr.	154'000.-
-	Honoraires d'ingénieur + frais	Fr.	16'200.-
-	Autres spécialistes + frais	Fr.	13'000.-
<hr/>			
	Total TTC	Fr.	250'000.-

3. FINANCEMENT**3.1 Plan de financement****Coût du projet**

Coût brut total estimé 250'000.00

Montant net à charge de la commune = 250'000.00**Couverture de la dépense**

Emprunt 250'000.00

Montant net de la dépense = 250'000.00**3.2 Charges de fonctionnement**

	Taux	
Intérêts passifs sur crédits ou em	3%	+ 7'500.00
Amortissement annuel minimal	4%	+ 10'000.00
Charges d'exploitation annuelles estimées		+ 2'000.00
Sous-total		= 19'500.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles		= 19'500.00

La Commission d'aménagement du territoire, des constructions, de l'environnement, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement ce message.

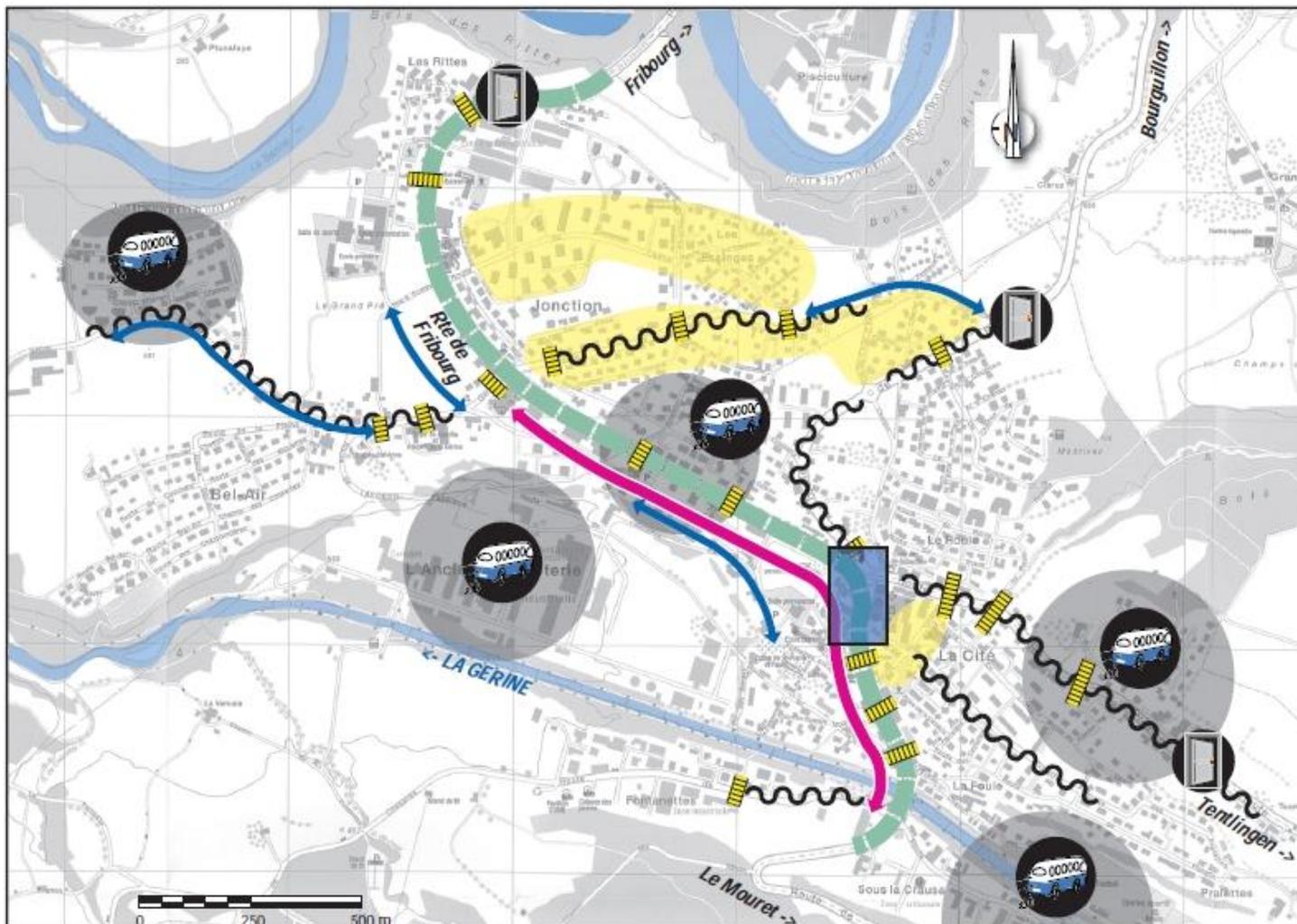
Le Conseil communal recommande au Conseil général d'autoriser cet investissement et l'emprunt correspondant.

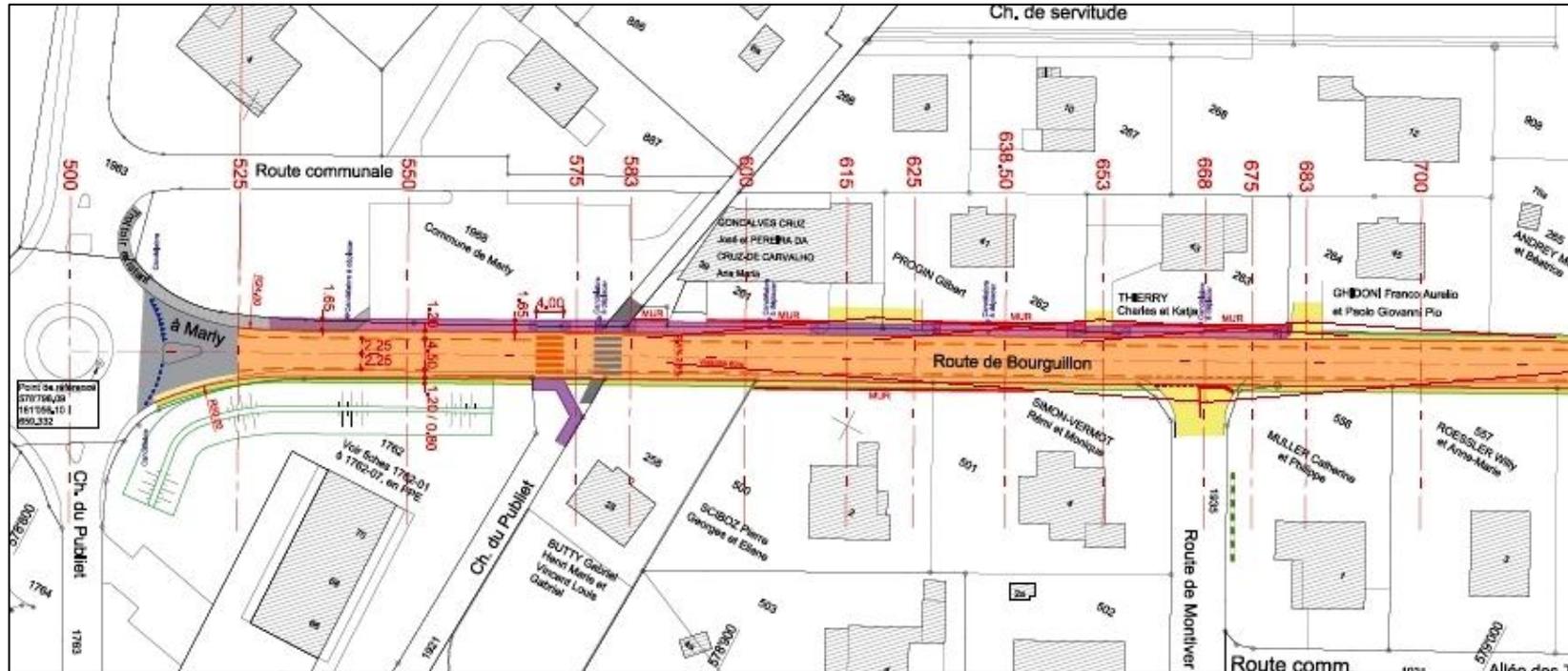
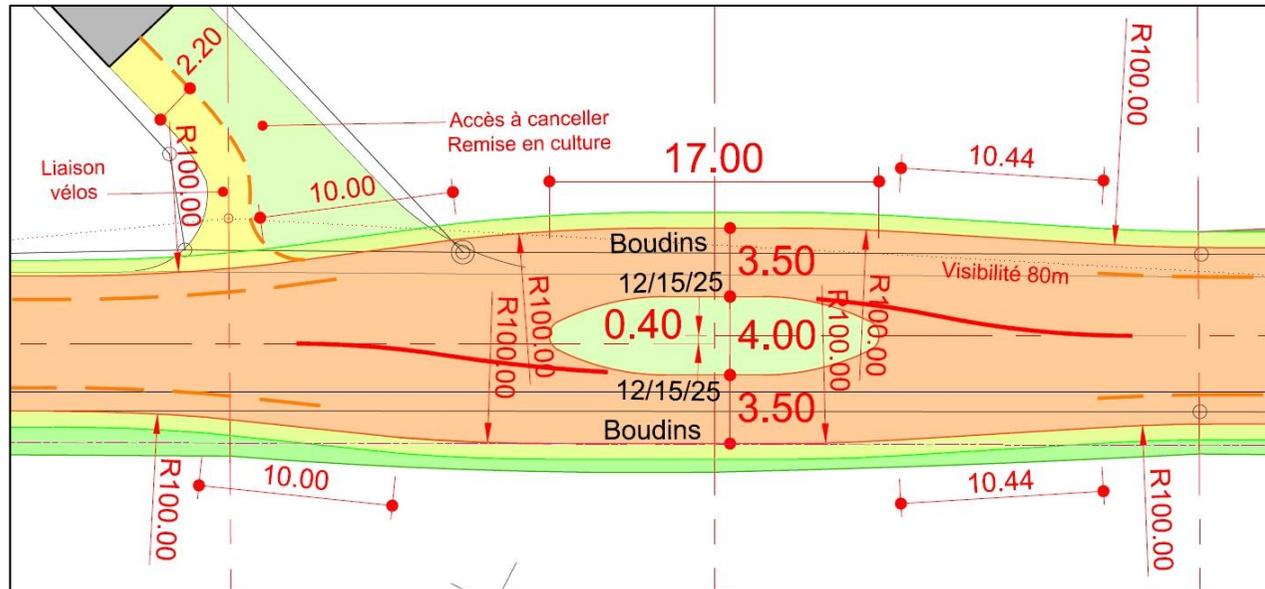
Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

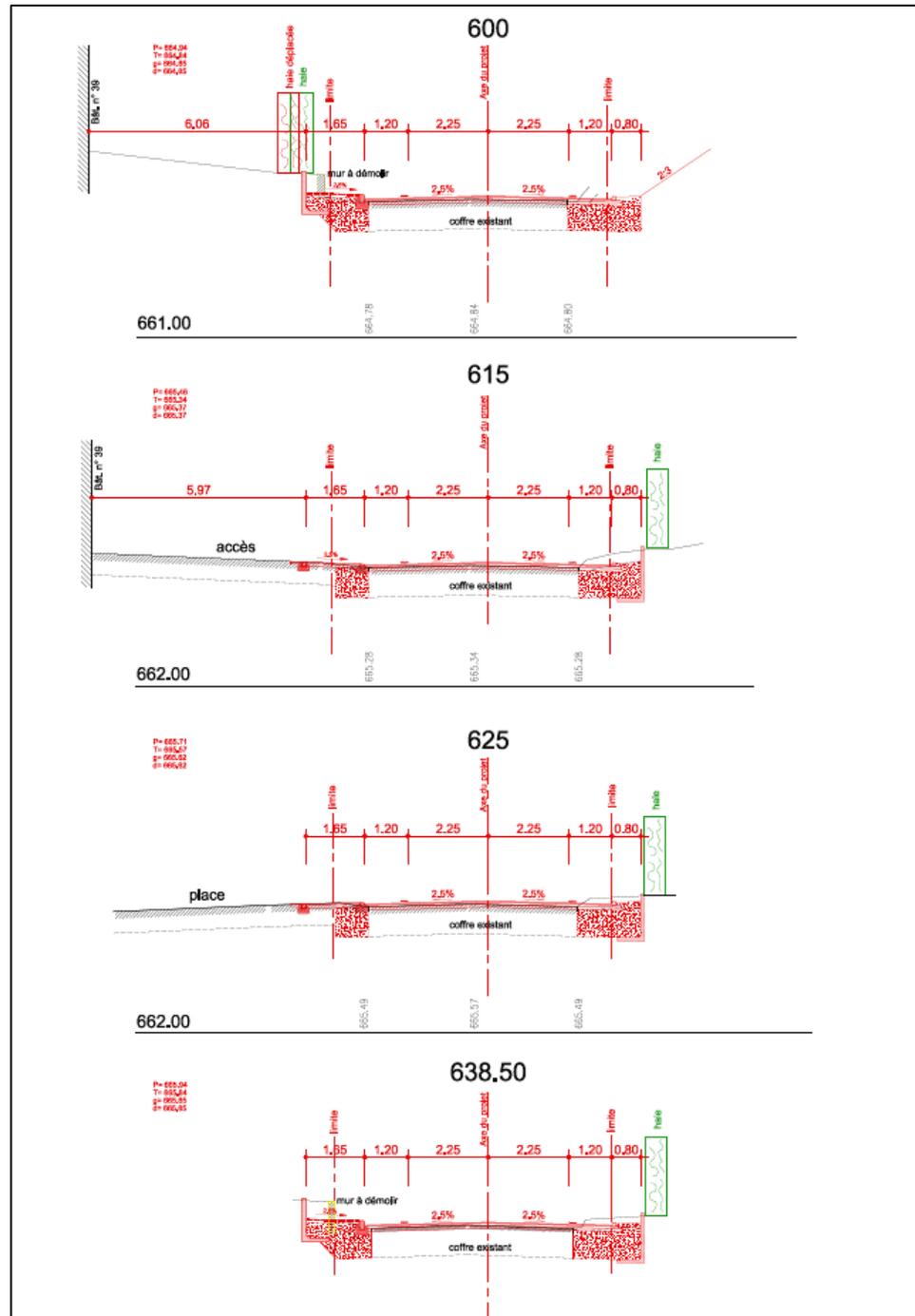
4. DECISION

Afin de créer un vrai espace urbain sécurisé sur une route qui va à l'avenir prendre de l'importance en terme de fréquentation, le Conseil communal demande au Conseil général d'autoriser une dépense de Fr. 250'000.-.

Annexe : plans







Message 19-13**620.501.90 Réfection des routes communales****1. INTRODUCTION**

En 2011, la Section de l'édilité a réalisé un inventaire de l'état général des routes et trottoirs communaux. Ce constat est résumé dans un tableau, qui a d'ailleurs été présenté au Conseil général en décembre de la même année. L'état de chaque route y est noté et une priorité d'intervention est définie. En suivant cette hiérarchie, le Conseil communal propose de s'attaquer, en 2014, à deux secteurs, celui de la route de Corbaroche et celui de la route de l'Union.

2. CONTENU

Pour ces deux routes communales, les travaux nécessaires et prévus sont les suivants :

- Fraisage de la couche de roulement existante
- Remplacement des bordures et pavés de trottoir
- Remplacement des 2 couches de revêtement bitumineux du trottoir
- Remplacement des grilles de route par des grilles type PISO

En outre, chaque année, la Commune est sollicitée à l'occasion de travaux privés ou ceux des services comme Swisscom, Frigaz, Groupe e, Service des ponts et chaussées, etc., pour savoir si elle souhaite en profiter pour entretenir un bout de route, de trottoir, remplacer des bordures ou autres. Sans crédit disponible, le Conseil communal ne peut la plupart du temps pas profiter de ces occasions pour

entretenir le domaine communal. La proposition est donc de prévoir au budget un montant permettant de réagir dans de tels contextes, en cours d'année, pour des interventions diverses. Ce dernier montant est estimé à Fr. 50'000.-, qui s'ajouterait aux Fr. 300'000.- prévus pour la route de Corbaroche et aux Fr. 150'000.- représentant les travaux pour la route de l'Union.

3. FINANCEMENT**3.1 Plan de financement****Coût du projet**

Coût brut total estimé	500'000.00
------------------------	------------

Montant net à charge de la commune	= 500'000.00
---	---------------------

Couverture de la dépense

Emprunt	500'000.00
---------	------------

Montant net de la dépense	= 500'000.00
----------------------------------	---------------------

3.2 Charges de fonctionnement**Charges de fonctionnement**

	Taux	
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	3%	+ 15'000.00

Amortissement annuel minimal	7%	+ 35'000.00
------------------------------	----	-------------

Sous-total	= 50'000.00
-------------------	--------------------

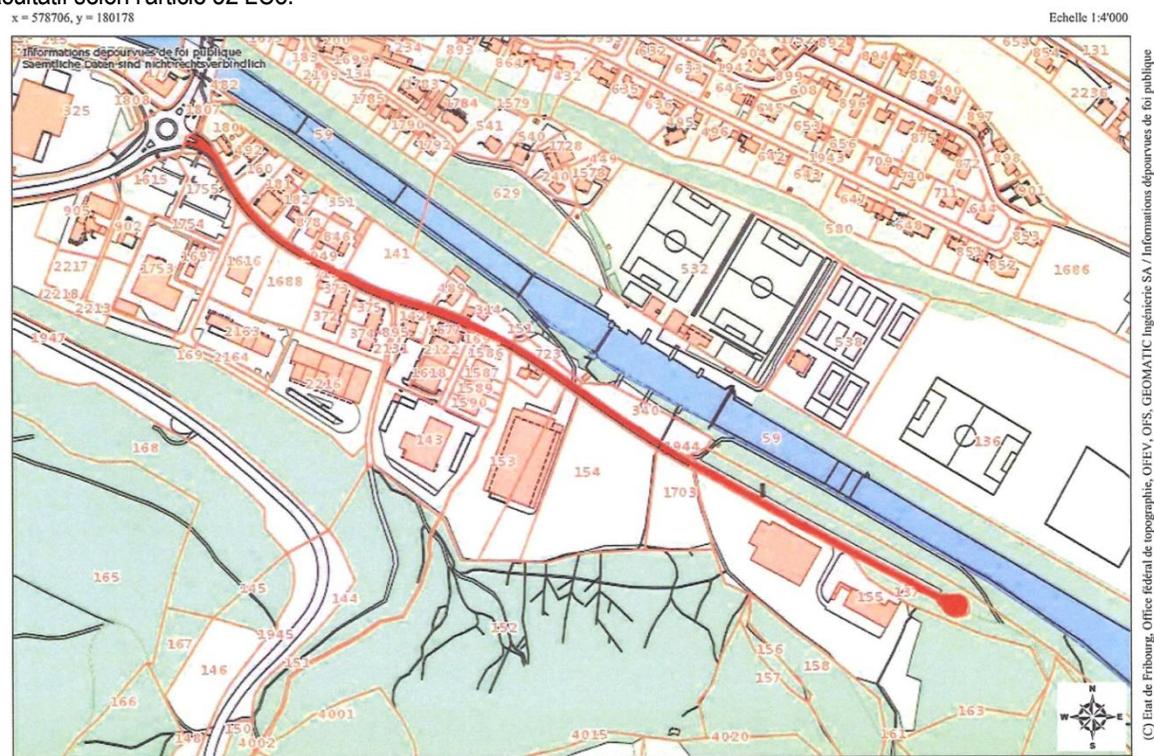
Montant net des charges de fonctionnement annuelles	= 50'000.00
--	--------------------

4. DECISION

Le Conseil général est sollicité pour autoriser un crédit d'investissement estimé donc au total à Fr. 500'000.- pour la réfection des routes de Corbaroche (Fr. 300'000.-) et de l'Union (Fr. 150'000.-), et pour les interventions diverses en cours d'année (Fr. 50'000.-), financés par l'emprunt.

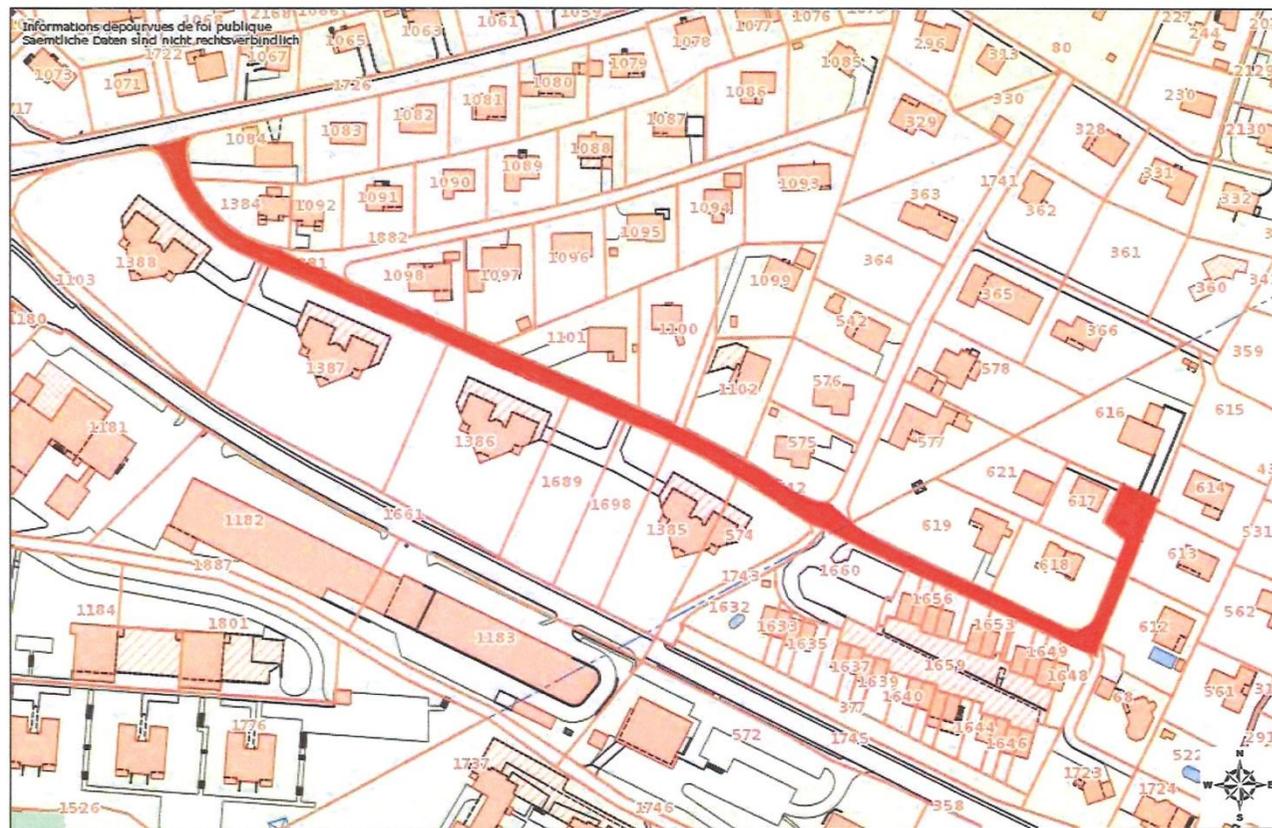
Le Conseil communal recommande au Conseil général d'autoriser cette dépense et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.



x = 578021, y = 181172

Echelle 1:2'000



Informations dépourvues de foi publique
Sämtliche Daten sind nicht rechtsverbindlich

(C) Etat de Fribourg, Office fédéral de topographie, OFEG, OFS, GEOMATIC Ingénierie SA / Informations dépourvues de foi publique

Message 20-13**622.506.09 Remplacement du véhicule du type multilift « REFORM »****1. INTRODUCTION**

Le véhicule édilitaire de la marque « REFORM », véhicule du type « Multilift », a été mis en circulation pour la 1^{ère} fois en 2000. Après 14 ans de bons et loyaux services, il faut constater que:

- les frais d'entretien et de réparations augmentent chaque année et de manière plus importante encore au cours des 2 dernières années,
- la rouille s'attaque de plus en plus au véhicule, phénomène explicable en particulier après les nombreux hivers passés à épandre du sel sur les routes communales.

Au vu des heures d'utilisation et de ces constats, le Conseil communal estime donc que c'est le moment de prévoir le remplacement de ce véhicule.

2. CONTENU

La proposition est donc de procéder au remplacement de ce véhicule par un véhicule du même type et qui correspondra aux critères suivants :

- « Multilift » adapté aux bennes déjà en possession de l'édilité
- 4 roues directrices
- Poids total (véhicule+charges) : 7'000 kg
- Charge utile : 3'400 kg
- Véhicule limité à 45 km/h

Il est également prévu que le véhicule soit équipé des agrégats suivants :

- une lame à neige (remplacement de la lame actuelle, qui date de 1979,)
- une saleuse (adaptation de la saleuse actuelle, qui équipe le véhicule « REFORM », sur le nouveau véhicule),
- une taille haies pour l'entretien des bords de routes et chemins.

3. FINANCEMENT**3.1 Plan de financement****Coût du projet**

Coût brut total estimé	260'000.00
------------------------	------------

Montant net à charge de la commune	= 260'000.00
---	---------------------

Couverture de la dépense

Emprunt	260'000.00
---------	------------

Montant net de la dépense	= 260'000.00
----------------------------------	---------------------

3.2 Charges de fonctionnement

	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	3%	+	7'800.00
Amortissement annuel minimal	15%	+	39'000.00
Sous-total		=	46'800.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles		=	46'800.00

4. DECISION

Le Conseil général est donc sollicité pour autoriser une dépense de Fr. 260'000.- permettant de remplacer l'actuel « Reform », de remplacer la lame à neige, d'adapter la saleuse et d'acquérir un taille haies. Cette dépense serait financée par l'emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'autoriser cette dépense et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.



Photo : Le véhicule « Reform » actuel

Message 21-13**70.501.42 – 70.661.11 Extension du réseau d'eau et de défense incendie du PED Moraty****1. INTRODUCTION**

Le projet d'urbanisation de l'article 125 RF Marly (PED Moraty), situé dans le secteur de la route de Pfaffenwil, engendre l'obligation pour la Commune de participer au financement des conduites de distribution d'eau et de défense incendie du quartier.

2. CONTENU

Selon la convention passée avec le propriétaire et le promoteur du quartier, la Commune prend à sa charge la part des coûts correspondant à la défense incendie, soit 45 % du coût des conduites de distribution et 100 % des bornes hydrantes. Les vannes supplémentaires et le surdimensionnement des conduites nécessaires à améliorer les qualités hydrauliques du réseau sont également à charge de la Commune.

Cette participation communale sera calculée sur la base du décompte de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) : elle est estimée à Fr. 100'000.-. Les subventions de l'ECAB seront encaissées par la Commune et lui resteront acquises, pour un montant évalué à Fr. 30'000.-.

3. FINANCEMENT**3.1 Plan de financement****Coût du projet**

Coût brut total estimé		+	100'000.00
Subventions attendues :	ECAB	-	30'000.00
Taxes de raccordement prévues		-	70'000.00
Montant net à charge de la commune		=	0.00

3.2 Charges de fonctionnement

	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	0%	+	0.00
Amortissement annuel minimal	0%	+	0.00
Sous-total		=	0.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles		=	0.00

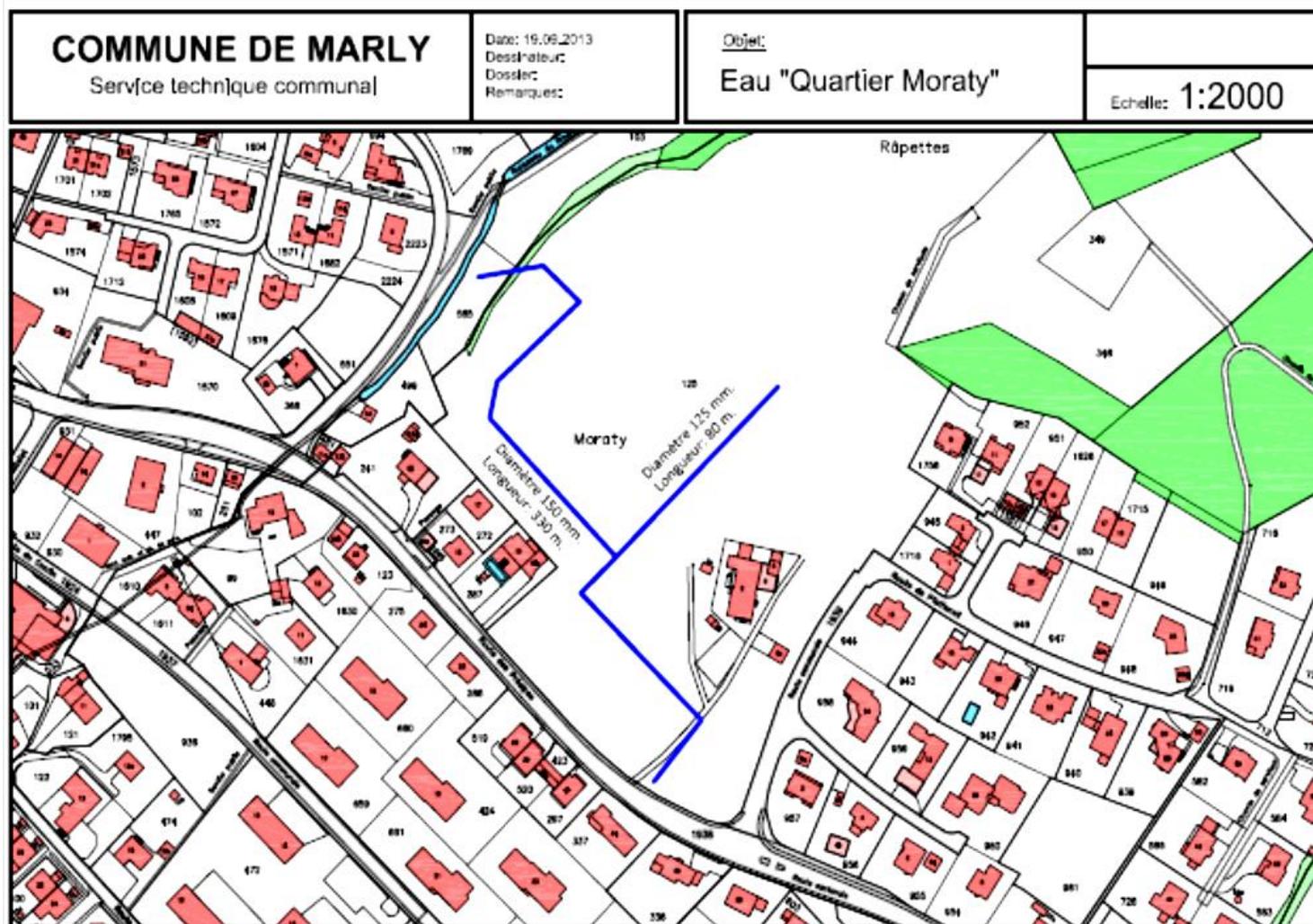
4. DECISION

Pour pouvoir réaliser ces travaux, liés à ceux prévus au message 16-13, le Conseil communal demande au Conseil général d'autoriser cette dépense de Fr. 100'000.-, couverte en partie par le subventionnement prévus, en partie par les taxes de raccordement.

Cette proposition d'investissement a été approuvée par la Commission des eaux lors de sa séance du 4 septembre 2013.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'autoriser cette dépense.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.



Message 22-13**70.501.43 – 70.661.11 Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la route de Corbaroche****1. INTRODUCTION**

Dans le cadre du programme de réfection des routes communales, le Conseil communal a prévu d'entreprendre en 2014 la réfection de la totalité de la route de Corbaroche (cf. message d'investissement 19-13). Un tronçon d'une conduite de distribution d'eau, qui se trouve dans cette route, a nécessité deux interventions importantes pour des fuites ces dernières années. Il s'agit d'un tronçon de 230 mètres en éternit 100 mm qui date des années 60. En outre, une ancienne chambre de vanne, située dans le trottoir, est dans un mauvais état constructif, qui commence à causer d'importants problèmes de fiabilité.

2. CONTENU

Selon le plan directeur du réseau communal de distribution d'eau, cette ancienne conduite doit être remplacée par une conduite de diamètre 150 mm, permettant d'améliorer sensiblement la qualité de la défense incendie du quartier.

Dès lors, le Conseil communal propose de profiter de ces circonstances pour remplacer cette conduite éternit, en évitant ainsi de devoir intervenir pour de nouvelles fuites sur une route totalement rénovée, et pour remplacer la chambre de vanne.

3. FINANCEMENT**3.1 Plan de financement****Coût du projet**

Coût brut total estimé		+	135'000.00
Subventions attendues :	ECAB	-	21'000.00
Taxes de raccordement prévues		-	0.00

Montant net à charge de la commune = **114'000.00**

Couverture de la dépense

Emprunt		+	114'000.00
---------	--	---	------------

Montant net de la dépense = **114'000.00**

3.2 Charges de fonctionnement

	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	3%	+	3'420.00
Amortissement annuel minimal	4%	+	4'560.00

Sous-total = **7'980.00**

Montant net des charges de fonctionnement annuelles = **7'980.00**

4. DECISION

Pour remplacer cette conduite, le Conseil communal sollicite une autorisation de dépense de Fr. 135'000.-, financée en partie par l'emprunt, en partie par les

Message 23-13**70.509.00****Réalisation du plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)****1. INTRODUCTION**

La législation cantonale en vigueur en matière de distribution d'eau potable :

- Loi cantonale sur l'eau potable du 6 octobre 2011 (LEP)
- Ordonnance sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise du 20 novembre 1991 (OAEC)

précise que chaque commune a l'obligation d'établir pour son territoire un plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) en conformité avec le plan sectoriel des infrastructures eau potable (PSIEau) établi par le Canton.

Cette planification veille notamment à une bonne coordination entre des infrastructures régionales et locales ainsi qu'avec le plan d'aménagement local (PAL).

Le PIEP contient :

- a) un plan général des infrastructures existantes ;
- b) la valeur de remplacement de ces infrastructures et leur durée de vie estimée ;
- c) une planification des besoins futurs en eau et en infrastructures d'eau potable ;
- d) les ressources locales en eau potable susceptibles d'être mises en valeur ;
- e) les mesures en temps de crise.

2. CONTENU

Le plan général des infrastructures communales existe déjà. Un concept de l'approvisionnement futur en eau de la Commune a déjà été élaboré et la première étape de ce concept est en phase de réalisation avec le raccordement au Consortium des eaux de la Ville de Fribourg et des communes voisines. Sur ces bases, le bureau d'ingénieurs hydrauliciens en charge de ce dossier estime que le coût de la mise en place de ce PIEP pour notre Commune est de l'ordre de Fr. 20'000.- à Fr. 30'000.- au maximum.

Ces travaux feront l'objet d'un appel d'offres sur invitation auprès de plusieurs bureaux d'ingénieurs susceptibles d'avoir les compétences requises pour l'élaboration de ce document.

Ce document doit également nous permettre de préparer la nouvelle mouture de notre règlement communal relatif à la distribution d'eau potable qui, comme pour le règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux devra, selon les exigences de la loi sur l'eau potable (LEP), répondre aux nouvelles exigences en matière de financement des installations.

3. FINANCEMENT

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'autoriser cet investissement.

3.1 Plan de financement

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Coût du projet

Coût brut total estimé		+	30'000.00
Taxes de raccordement prévues		-	30'000.00
Montant net à charge de la commune		=	0.00

Couverture de la dépense

Utilisation de réserves		+	0.00
Autres (à préciser) :		+	0.00
Emprunt		+	0.00
Montant net de la dépense		=	0.00

3.2 Charges de fonctionnement

	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	0%	+	0.00
Amortissement annuel minimal	0%	+	0.00
Sous-total		=	0.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles		=	0.00

4. DECISION

Pour faire établir ce PIEP, le Conseil communal demande donc au Conseil général d'autoriser une dépense de Fr. 30'000.- financée par les taxes de raccordement.

Cette proposition d'investissement a été approuvée par la Commission des eaux lors de sa séance du 4 septembre 2013.

Message 24-13

71.501.36

Remplacement d'un collecteur défectueux à la Route de Bourguillon**1. INTRODUCTION**

Le Service des ponts et chaussées (SPC) entreprendra en 2014 la réfection de la route de Bourguillon depuis le giratoire du Publiet jusqu'au lieu-dit le Claruz sur la commune de Pierrafortscha. Un collecteur communal d'évacuation d'eaux mixtes se trouve sous la route cantonale entre le giratoire et la route d'accès au quartier de Montiver. Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a révélé que l'état constructif de ce collecteur est mauvais sur environ 50 mètres.

2. CONTENU

La mise en séparatif du quartier de Montiver et du chemin du Champ est, selon le PGEE, planifiée en étape 4 soit dans 25 à 35 ans. Le Conseil communal propose par conséquent de limiter cette intervention liée aux travaux du SPC à une simple mesure d'urgence qui consiste à remplacer ledit collecteur **uniquement sur sa partie défectueuse**. La mise en séparatif de la totalité du collecteur engendrerait des dépenses cinq fois supérieures pour n'en retirer aucun avantage jusqu'à la mise en séparatif totale du secteur, prévue au mieux dans 25 ans.

Le remplacement et la mise à niveau des regards de contrôle du collecteur seront également réalisés dans le cadre des travaux projetés par le SPC.

3. FINANCEMENT**3.1 Plan de financement*****Coût du projet***

Coût brut total estimé	+	50'000.00
Taxes de raccordement prévues	-	50'000.00

Montant net à charge de la commune	=	0.00
---	---	-------------

Couverture de la dépense

Utilisation de réserves	+	0.00
Autres :	+	0.00
Emprunt	+	0.00

Montant net de la dépense	=	0.00
----------------------------------	---	-------------

3.2 Charges de fonctionnement

	<i>Taux</i>		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	0%	+	0.00
Amortissement annuel minimal	0%	+	0.00

Sous-total	=	0.00
-------------------	---	-------------

Montant net des charges de fonctionnement annuelles	=	0.00
--	---	-------------

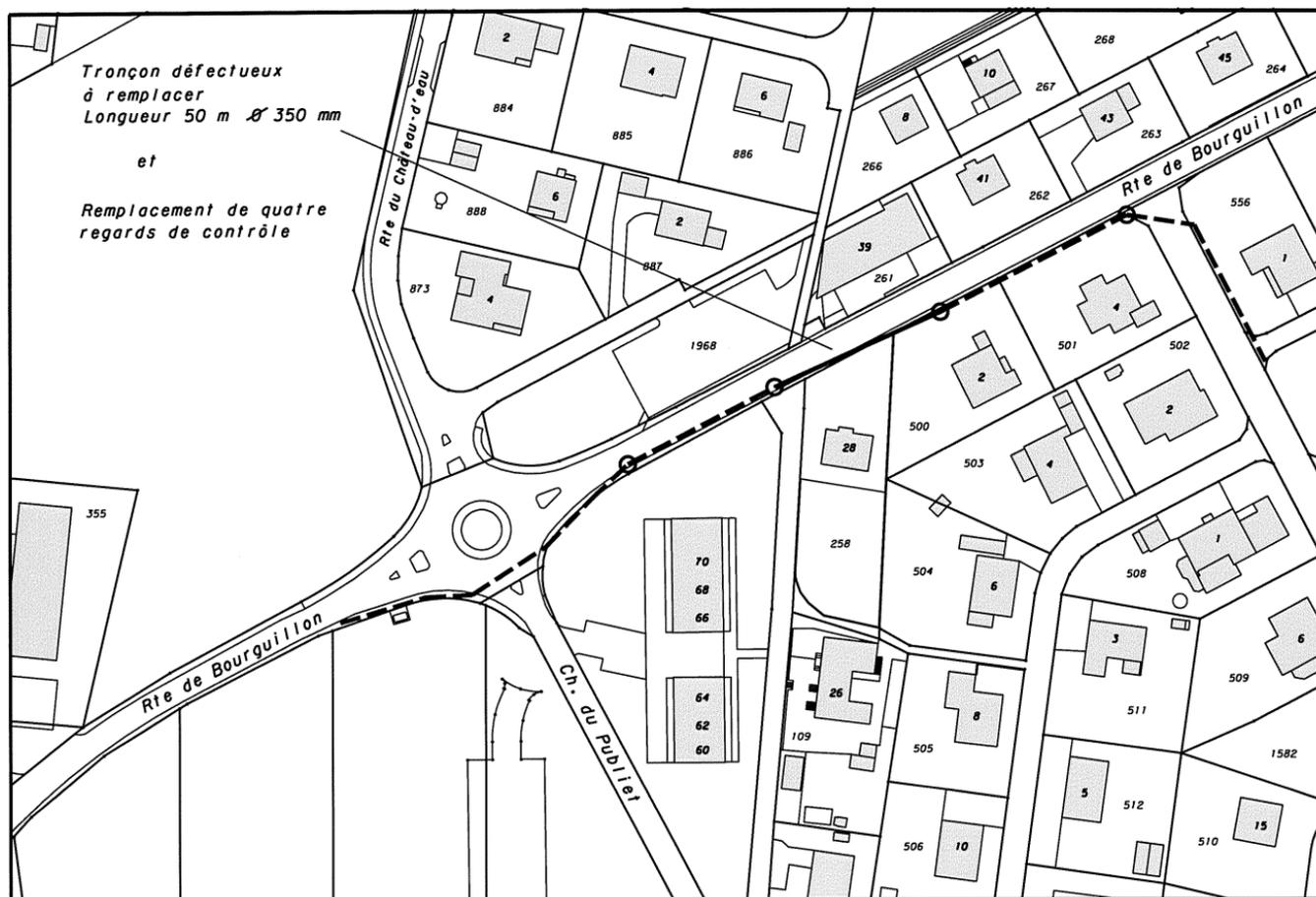
4. DECISION

Pour remplacer ce tronçon de collecteur, le Conseil communal sollicite une autorisation de dépense de Fr. 50'000.-, financée par les taxes de raccordement. Cette dépense est liée à celle prévue au message 18-13 (aménagement à la route de Bourguillon).

Cette proposition d'investissement a été approuvée par la Commission des eaux lors de sa séance du 4 septembre 2013

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'autoriser cet investissement.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.



Partie 2

C. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Pages 1 à 21

D. TABLEAU DES CHARGES ET PRODUITS PAR NATURE

Pages 22 à 23

E. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Pages 24 à 29